

Bulletin du

# Conseil communal

Lausanne

N° 18/I

Séance du mardi 10 décembre 2002, première partie

Présidence de M<sup>me</sup> Marcelle Foretay-Amy (Les Verts), présidente

## Sommaire

Ordre du jour . . . . .	713
Ouverture de la séance . . . . .	716

### Divers :

1. Absence excusée de M <sup>me</sup> Silvia Zamora, conseillère municipale . . . . .	716
2. Séance d'information de la Municipalité – 28 janvier 2003 . . . . .	719
3. Hommage à M. Raymond Magnin, huissier-chef . . . . .	719
4. Organisation de la séance . . . . .	720
5. Election du Bureau 2003 . . . . .	720
6. Rapport sur la gestion municipale pour 2001 et réponses aux 37 observations de la Commission permanente de gestion . . . . .	723
<i>Discussion</i> . . . . .	724

### Communications :

1. Stratégie des Services industriels après le refus de la LME – Conséquences sur l'organisation . . . . .	716
2. Nouvelle appellation du Service des gérances: Service immobilier . . . . .	718
3. Gestion du stationnement – Extension des zones «macarons» – Etude de détail – Ouverture d'un compte d'attente . . . . .	718
4. Ouverture d'un espace provisoire d'hébergement nocturne pour sans-abri dans l'abri de protection civile de la Vallée de la Jeunesse . . . . .	718

### Interpellations :

1. «Développement durable, aussi pour la Caisse de pensions des employés de la Ville de Lausanne (CPCL)?» (M <sup>me</sup> Christina Maier). <i>Dépôt</i> . . . . .	719
2. Arrestation d'une clandestine le 6 novembre 2002 (M <sup>me</sup> Aline Gabus et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	719
3. «UnISET: après un mois d'activité, quel bilan peut être tiré?» (M. Gilles Meystre et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	719
4. «Un fonctionnaire de police discrédite l'UnISET» (M <sup>me</sup> Géraldine Savary et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	719
5. Interpellations urgentes de M <sup>mes</sup> Aline Gabus, Géraldine Savary et M. Gilles Meystre . . . . .	720
<i>Discussion</i> . . . . .	720

**Préavis :**

N° 2002/38	Autorisations d'achats pour l'exercice 2003 (Administration générale et Finances) . . . . .	728
	<i>Rapport</i> de M. Jean-Christophe Bourquin, rapporteur, 2 <sup>e</sup> vice-président de la Commission permanente des finances . . . . .	743
	<i>Discussion générale</i> . . . . .	743
	<i>Discussion</i> . . . . .	744
N° 2002/39	Remplacement et extensions ordinaires du réseau RECOLTE pour l'exercice 2003 (Administration générale et Finances) . . . . .	750
	<i>Rapport</i> de M. Jean-Christophe Bourquin, rapporteur . . . . .	752
N° 2002/44	Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades. Crédit cadre annuel 2003 (Sécurité sociale et Environnement) . . . . .	753
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Gianni John Schneider, rapporteur . . . . .	758
N° 2002/48	Rénovation et extension de la voirie, marquage routier. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau potable. Crédits cadres annuels 2003 (Travaux, Sécurité publique) . . . . .	759
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Jean-Pierre Bébox, rapporteur . . . . .	765

# Ordre du jour

18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> séances publiques à l'Hôtel de Ville,  
le 10 décembre 2002 à 18 h 00 et 20 h 30, et le 11 décembre 2002 à 19 h 00

## A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.
2. Election du Bureau 2003.

## B. RAPPORTS

3. *Rapport sur la gestion municipale pour 2001* et réponses aux 37 observations de la Commission permanente de gestion. (ALINE GABUS, PRÉSIDENTE.)
4. *Préavis N° 2002/38*: Autorisations d'achats pour l'exercice 2003. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.
5. *Préavis N° 2002/39*: Remplacement et extensions ordinaires du réseau RECOLTE pour l'exercice 2003. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.
6. *Préavis N° 2002/44*: Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades. Crédit cadre annuel 2003. (SSE). COMMISSION DES FINANCES.
7. *Préavis N° 2002/46*: Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2003. Plan des investissements pour les années 2003 et 2004. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.
8. *Préavis N° 2002/48*: Rénovation et extension de la voirie, marquage routier. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau potable. Crédits cadres annuels 2003. (Trx, SP). COMMISSION DES FINANCES.
9. *Préavis N° 2002/51*: Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels pour l'exercice 2003. (SI). COMMISSION DES FINANCES.
10. *Préavis N° 2002/54*: Crédits supplémentaires pour 2002 (2<sup>e</sup> série). (AGF). COMMISSION DES FINANCES.
11. *Préavis N° 2002/30*: Immeubles place de la Palud 21 et 21 bis, à Lausanne. Rénovation des bâtiments avec création de nouveaux logements. (CSP). JEAN-CHRISTOPHE BOURQUIN.
12. *Préavis N° 2002/9*: Forêts des berges des ruisseaux lausannois. Interventions sylvicoles destinées à rattraper le retard d'exploitation des forêts riveraines. (CSP). ANDRÉ GEBHARDT.

13. *Motion de M<sup>me</sup> Geraldine Savary et consorts* pour le renforcement des mesures de modération des vitesses de circulation, de diminution des nuisances et d'amélioration de la sécurité dans le cadre du réaménagement de la rue Centrale et des rues avoisinantes. (Trx, SP). JACQUES BALLENEGGER.

14. *Motion de M. Serge Segura et consorts* pour la création d'une unité de police cycliste. (SP). JACQUES BONVIN.

## C. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

### INITIATIVES

15. *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts* demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de transférer des immeubles du patrimoine financier auprès de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne en échange d'immeubles à usage de l'Administration. (11<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

16. *Motion de M. Alain Hubler et consorts*: «Une formation professionnelle pour les sans-papiers». (17<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

17. *Motion de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron* demandant à la Municipalité d'étudier la faisabilité de la création d'une crèche-garderie aux fins d'accueillir les enfants des collaborateurs de l'Administration communale. (17<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

### INTERPELLATIONS

18. *Interpellation de M. André Mach et consorts*: «Immeubles rue Curtat 5, 14 à 22 et avenue Menthon 9, quelles suites?» (3<sup>e</sup>). DISCUSSION.\*

19. *Interpellation de M<sup>me</sup> Diane Gilliard*: «Musique rock à Lausanne: une salle ou deux? ou: <Un nouveau club de rock en 2060». (9<sup>e</sup>/01). DISCUSSION.\*

20. *Interpellation de M. Roland Ostermann et consorts* au sujet du respect des règlements imposant l'affectation au logement de certains immeubles. (11<sup>e</sup>). DISCUSSION.\*

**Prochaines séances**: 21.1 (de 18 h à 20 h), [28.1, 19 h 30, séance d'information], 11.2, 4.3, 18.3, 8.4 (18 h, séance double), 29.4, 13.5, 3.6, 17.6, 30.6 (18 h, séance double),

\* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

2.9 (18 h, séance double), 16.9, 7.10, 28.10, 11.11 (18 h, séance double), 25.11, 9.12 (18 h, séance double), 10.12 (19 h, en réserve).

Au nom du Bureau du Conseil:

La présidente: Le secrétaire:  
Marcelle Foretay-Amy Daniel Hammer

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS

**13.11.01** *Pétition des habitants du quartier et des usagers de la piscine de Montchoisi* concernant les travaux de transformation et de réfection de la patinoire et de la piscine du parc de Montchoisi. (SPS, Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**11.12.01** *Pétition de M. M. Ospelt et consorts* demandant la mise à disposition d'abris de la Protection civile pour pallier la pénurie d'appartements à Lausanne. (SSE.) COMMISSION DES PÉTITIONS.

**12.2** *Pétition de M. K. C. Gossweiler*: «Pour le respect des articles 66 et 67 RCCL». COMMISSION DES PÉTITIONS.

**7.5** *Motion de M. Pierre Payot et consorts* demandant la modération des augmentations de traitement des membres de la Municipalité et des hauts fonctionnaires. (AGF). GÉRALDINE SAVARY.

**3.9** *Pétition du POP et Gauche en mouvement – Section Lausanne (6692 sign.)*: «Touche pas à ma poste!» (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**24.9** *Rapport-préavis N° 2002/33*: Réponse à la motion R. Ostermann demandant l'annulation du PPA voté le 2 juillet 1991 en faveur du Crédit Foncier Vaudois et le retour au statu quo ante. (Trx). MICHELLE TAUXE-JAN.

**24.9** *Motion de Mme Sylvie Favre* pour un moratoire sur tous les projets en lien avec le site de Malley et pour la création d'une commission intercommunale. (Trx). GILLES MEYSTRE.

**24.9** *Pétition de Mme M. Corbaz et consorts (567 sign.)* demandant le classement en «zone de rencontre» du quartier des Fleurettes, actuellement en «zone 30 km/h». (Trx, SP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**8.10** *Motion de Mme Françoise Crausaz et M. Gilles Meystre*: «Une série d'émissions qui dévoile et fait vivre les différents quartiers lausannois: un outil d'intégration aujourd'hui et de mémoire demain.» (AGF). ROBERT FOX.

**8.10** *Motion de Mme Andrea Egli* pour la création d'un statut de délégué associatif. (AGF). ANNE HOEFLIGER.

**29.10** *Rapport N° 2002/1*: Rapport sur l'état des motions en suspens. (AGF). COMMISSION DE GESTION.

**12.11** *Préavis N° 2002/41*: Revalorisation des salaires pour les institutions constituant la Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes (CIFEA). (SSE). ISABELLE MAYOR.

**12.11** *Rapport-préavis N° 2002/42*: Contrôle des conditions de travail au sein des institutions subventionnées par la Ville de Lausanne. Réponse à la motion M. Cornut. (SSE). THÉRÈSE DE MEURON.

**12.11** *Préavis N° 2002/43*: Sleep-in du chemin de l'Usine-à-Gaz 10 à Renens. Rénovation intérieure, remplacement du matériel d'exploitation et adaptation de la subvention aux nouvelles charges d'exploitation. (SSE, CSP). RAPHAËL ABBET.

**12.11** *Préavis N° 2002/45*: Réaménagement de diverses places de jeux. 1<sup>re</sup> étape. (SSE). ANDREA EGGELI.

**12.11** *Préavis N° 2002/47*: Rénovation des infrastructures micro-informatiques et mise en œuvre d'un système de stockage magnétique des données. (AGF). ALAIN BRON.

**12.11** *Préavis N° 2002/49*: Création et transformations de locaux scolaires pour la rentrée scolaire 2003 aux collèges de Coteau-Fleuri, de Grand-Vennes et des Bergières. (EJE, Trx). BERNARD ZAHND.

**26.11** *Préavis N° 2002/50*: 1. Acquisition des parcelles N° 6.933 (place Chauderon 4) et N° 6.934 (rue de l'Ale 43), propriété de la Nationale Suisse Assurances. 2. Décision de principe et demande d'un crédit d'études pour l'abandon de l'immeuble administratif de Beau-Séjour et l'acquisition d'un terrain pour la construction d'un immeuble sur les parcelles N°s 526, 861, 863 et 866 situées dans la vallée du Flon, à l'angle de la rue de Genève et de la rue de la Vigie. (CSP, Trx). PIERRE SANTSCHI.

**26.11** *Préavis N° 2002/52*: Lausanne Jardins 2004. (SSE). FILIP UFFER.

**26.11** *Pétition de M. R. Philippoz et consorts (6 sign.)* concernant la circulation à la route des Plaines-du-Loup. (SP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**10.12** *Préavis N° 2002/53*: Reconstitution du Fonds lausannois du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération. (SSE). OLIVIER MARTIN.

**10.12** *Pétition du Groupe du lac et des loisirs pour invalides – GLLI (48 sign.)* demandant que les bons de transport ne subissent pas les réductions d'utilisation signifiées aux utilisateurs par la Direction de la sécurité sociale. (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**10.12** *Pétition de M. K. C. Gossweiler*: «Pour les enfants au travail». COMMISSION DES PÉTITIONS.

*II. INTERPELLATIONS*

**7.9.99** *Interpellation de M. Béat Sutter* au sujet de l'avenir de notre Casino de Montbenon. (11<sup>e</sup>/99). DISCUSSION.

**7.5** *Interpellation de M. Claude-Olivier Monot*: «Situation paradoxale au Jardin-Famille». (7<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**8.10** *Interpellation de M. Pierre Santschi*: «Existe-t-il des règles régissant les réponses de l'Administration communale aux habitants?». (14<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**8.10** *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* relative à l'avenir de la chaire de construction en bois de l'EPFL. (14<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**29.10** *Interpellation de M<sup>me</sup> Michelle Tauxe-Jan et consorts*: «Egalité de traitement de surface: deux poids, deux mesures». (15<sup>e</sup>). DISCUSSION.

# Séance

du mardi 10 décembre 2002, première partie

**Membres absents excusés:** M. Pierre Gilliot, M. Georges Glatz, M. Pierre-Henri Loup, M. Béat Sutter.

**Membres absents non excusés:** M. Marc-Olivier Buffat, M<sup>me</sup> Françoise Crausaz, M. Robert Fox, M. André Gebhardt, M. Grégoire Junod, M<sup>me</sup> Evelyne Knecht, M<sup>me</sup> Solange Peters, M. Antoine Rudasigwa, M. Massimo Sandri.

Membres présents	87
Membres absents excusés	4
Membres absents non excusés	9
Effectif actuel	<u>100</u>

A 18 heures, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

**La présidente:** – Je déclare ouverte cette 18<sup>e</sup> séance du Conseil communal de Lausanne.

**Absence excusée de M<sup>me</sup> Silvia Zamora, conseillère municipale**

**La présidente:** – M<sup>me</sup> Silvia Zamora, conseillère municipale, vous prie d'excuser son absence aux séances de ce soir et de demain, pour cause de maladie.

**Stratégie des Services industriels après le refus de la LME – Conséquences sur l'organisation**

*Communication*

Lausanne, le 25 novembre 2002

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

**1. Réexamen de la stratégie des Services industriels lausannois suite au refus de la LME**

Suite au rejet massif de la Loi sur le marché de l'électricité, la Municipalité a réexaminé:

- l'évolution de la Direction des services industriels (SIL);
- les activités qu'elle entend développer prioritairement;
- les grandes lignes de l'organisation à mettre en place pour y parvenir.

**Elle a réaffirmé l'importance des trois piliers suivants qui constituent le fondement de la stratégie qui guidera les activités des SIL dans le futur:**

- **Professionalisme** grâce à des investissements importants et à des efforts constants tant au niveau des installations techniques que de la formation des collaborateurs et des collaboratrices. Le but est de garantir la sécurité d'approvisionnement et d'offrir à nos clients des compétences d'excellent niveau.
- **Proximité** par une personnalisation de nos activités permettant une connaissance approfondie des besoins de nos clients et des réponses rapides. L'obtention récente de la certification ISO 9001 marque la volonté des SIL d'instaurer à tous les niveaux de son organisation un système de management de la qualité débouchant sur une culture d'évaluation et d'amélioration permanentes.
- **Protection de l'environnement**, domaine dans lequel les SIL ont été des pionniers et ont reçu de nombreux prix tels que le prix solaire suisse en 1995, le prix solaire européen en 1996, le 1<sup>er</sup> rang des Cités de l'énergie en 2001 et, il y a quelques semaines, le prix cité verte et le prix solaire suisse.

**2. Nouveaux enjeux en relation avec la clientèle suite au refus de la LME**

Le Service commercial a été créé dans un contexte de préouverture du marché de l'électricité afin de se préparer à un environnement concurrentiel qui aurait pu mettre en péril nos ressources et également, les emplois. Le *call center*, qui constituait le pilier principal de la stratégie relationnelle de l'entreprise, devait y être rattaché.

Ce service s'est bâti autour d'un noyau d'activités multimédias et son approche était fondée sur les «petits» consommateurs. Tous les produits devaient suivre un processus commercial identique avec nécessité pour les clients de passer par un intermédiaire obligatoire, quels que soient leurs besoins.

Suite au rejet de la LME, les ménages ne pourront pas choisir leur fournisseur d'électricité. La Municipalité ne saurait dès lors engager l'argent des contribuables dans des campagnes commerciales grand public pas plus qu'elle ne saurait encourager les clients des SIL à consommer davantage d'électricité. Cela irait en sens contraire de la politique suivie par la Ville de Lausanne.

Quant aux domaines liés à l'énergie thermique (gaz et chauffage à distance), les clients sont en majeure partie des professionnels (architectes, ingénieurs, installateurs, etc.) qui ont déjà des connaissances sur le gaz ou le chauffage à distance et attendent des réponses techniques rapides à leurs demandes. Cette activité est particulièrement exigeante, car un client perdu l'est pour quinze ans !

Tant en ce qui concerne l'électricité que le gaz et le chauffage à distance, les demandes de nos clients sont de plus en plus complexes. Force est de constater que les compétences des répondants doivent être essentiellement techniques et financières.

### **3. Regroupement des entités Service commercial et Service du marketing industriel**

Considéré comme *une pièce maîtresse de la nouvelle organisation SI Futur* (selon le préavis N° 201), le Service du marketing industriel existe depuis 1981 et a toujours fait preuve d'une grande capacité d'innovation. Il est à l'origine de nombreux prix obtenus par les SIL ces dernières années, plus récemment du prix solaire suisse dans le cadre de la première opération de *contracting* qu'il a réalisée. Ses activités, ainsi que les expositions qu'il a organisées, ont contribué à la notoriété des SIL.

Ce service s'occupe déjà de vendre du gaz et du chauffage à distance et amène une partie des nouveaux clients de ces énergies. Il est donc en contact régulier avec la clientèle industrielle. Les nouveaux produits qu'il a mis au point (*contracting*, télégestion, audits, etc.) s'adressent en priorité aux énergies thermiques.

Le potentiel de croissance du marché du gaz s'appuie en particulier sur l'innovation technologique. De nouvelles applications comme les centrales chaleur-force, le froid par absorption, l'humidification, bientôt les piles à combustible, l'utilisation du gaz naturel comprimé pour la traction des véhicules, créeront de nouvelles demandes de gaz. Le service du marketing industriel se situe à la pointe dans ces domaines.

En outre, grâce à des concepts multi-énergies et à son fonctionnement transversal, il est appelé à répondre aux demandes d'électricité.

Le préavis N° 201 précisait: «... *Selon les synergies et les expériences acquises, ces deux services* (Commercial et Marketing industriel) *pourraient constituer, à terme, une seule entité.*» Sur la base des éléments exposés ci-dessus, la promotion de l'électricité auprès du grand public n'est plus d'actualité. Les activités commerciales des SIL s'orientent essentiellement vers les techniques énergétiques, les PME/PMI et les clients revendeurs. Pour cette raison, la Municipalité estime qu'un regroupement doit être effectué.

Le Service du marketing industriel proposera des produits et réalisations «énergétiques», ce qui constitue un avan-

tage concurrentiel déterminant pour les SIL. De plus, cette approche correspond aux attentes de nos clients.

Avec cette nouvelle organisation, l'aspect transversal des activités commerciales est assuré, conformément au préavis N° 201. De plus, une réelle efficacité opérationnelle est attendue grâce à une simplification des démarches qui permet de rapprocher les clients de nos Services industriels. Enfin, cette organisation est conforme aux trois piliers de la stratégie des SIL fondée sur le professionnalisme, la proximité et la protection de l'environnement.

### **4. Regroupement des activités multimédia technique et multimédia commercial dans un service**

Dans ce domaine, la clientèle cible est essentiellement le grand public. Une douzaine de personnes s'occupent de multimédias au Service commercial. Le multimédia technique, comprenant 12 personnes, est rattaché au Service de l'électricité.

L'activité multimédia est liée aux nouvelles technologies et s'avère donc très évolutive; elle nécessite des réactions rapides et des collaborateurs et collaboratrices ayant un souci et des aptitudes à la formation permanente.

Compte tenu des nouveaux développements en la matière (préavis votés par le Conseil communal) et de la nécessité de rentabiliser les investissements, la Municipalité estime qu'il est opportun de regrouper les activités techniques (rattachées au Service de l'électricité) et commerciales. Cette organisation permettra d'obtenir des synergies et d'assurer un meilleur service à notre clientèle dans un environnement concurrentiel.

Vu ce qui précède, la Municipalité a décidé:

- de regrouper les activités du Service commercial dans le Service du marketing industriel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003;
- de regrouper les activités techniques et commerciales concernant le multimédia dans un Service multimédia par un transfert des collaborateurs et des collaboratrices affectés à ces tâches et provenant des Services de l'électricité et commercial. M<sup>me</sup> Martine Favre, actuelle chef du Service commercial, sera responsable de ce service dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	François Pasche

**Nouvelle appellation du Service des gérances :  
Service immobilier**

*Communication*

Lausanne, le 27 novembre 2002

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La mission du Service des gérances a fortement évolué ces dernières années. Depuis 1995, ce service a repris la gestion des musées, des théâtres, des locaux administratifs, des bâtiments du Service de la jeunesse et des loisirs ainsi que des immeubles à rendement des Services des eaux et de l'électricité. Au 1<sup>er</sup> janvier 2002, avec la création du nouveau dicastère «Culture, Sports, Patrimoine», le secrétariat de la Commission immobilière a été rattaché à ce service.

Le Service des gérances, qui représente le propriétaire auprès des Autorités, des partenaires ou des locataires, est organisé en cinq secteurs d'activités :

- la Section gérance se charge de la location et procède à l'entretien courant des immeubles à rendement;
- la Section technique planifie, budgétise et conduit les gros travaux de réfection ou de construction en qualité de représentant du propriétaire, expertise et visite les immeubles pour la Commission immobilière;
- la Section des bâtiments administratifs se charge de la location et procède à l'entretien et à la rénovation des immeubles du patrimoine administratif;
- la Section logistique et comptabilité se charge des budgets et de la comptabilité du service;
- le secrétariat de la Commission immobilière.

Aujourd'hui, toutes les opérations immobilières de la Ville gravitent de près ou de loin autour du Service des gérances. Dès lors, la Municipalité, dans sa séance du 21 novembre 2002, a décidé d'appeler le Service des gérances «Service immobilier».

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz  
Le secrétaire: François Pasche

**Gestion du stationnement – Extension des zones  
«macarons» – Etude de détail – Ouverture d'un  
compte d'attente**

*Communication*

Lausanne, le 27 novembre 2002

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Un rapport-préavis, traitant de la gestion du stationnement, est actuellement en cours de préparation. Outre les réponses à diverses motions, il évoque également les extensions envisagées en matière de stationnement, dont, en particulier, la création de quatre nouvelles zones «macarons» sur le territoire lausannois.

Afin que ces nouvelles zones répondent le mieux possible aux besoins des quartiers concernés, une étude détaillée doit être conduite pour déterminer leurs périmètres respectifs, ainsi que pour vérifier la pertinence des autres mesures de gestion envisagées, comme l'instauration de zones de «mixité» entre les nouvelles zones «macarons» et celles qui existent déjà.

En conséquence, et afin de couvrir le coût de l'étude précitée, la Municipalité a admis, dans sa séance du 3 octobre 2002, d'ouvrir un compte d'attente de Fr. 50'000.-. Ce montant sera balancé par imputation sur le crédit d'investissements qui sera demandé à votre Conseil dans le cadre du rapport-préavis précité.

Consultée conformément à l'article 97 bis du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est prononcée favorablement à ce sujet.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz  
Le secrétaire: François Pasche

**Ouverture d'un espace provisoire d'hébergement  
nocturne pour sans-abri dans l'abri de protection  
civile de la Vallée de la Jeunesse**

*Communication*

Lausanne, le 5 décembre 2002

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a décidé de renforcer provisoirement l'offre en lits destinés aux sans-abri. Du 2 décembre 2002 au 2 mars 2003, vingt-cinq places seront offertes dans l'abri de protection civile de la Vallée de la Jeunesse. Elles s'ajouteront aux quelque cinquante places disponibles à la Marmotte et au Sleep-in. Les conditions d'accueil y seront analogues à celles appliquées dans ces deux structures.

En prenant sa décision, la Municipalité a voulu tenir compte des enseignements de l'hiver 2001-2002 durant lequel

l'animation d'un espace d'accueil par des bénévoles avait permis d'héberger jusqu'à quarante-cinq personnes dans l'abri de protection civile de la Vallée de la Jeunesse. La Municipalité reconnaît l'existence d'un besoin, mais, en limitant la capacité supplémentaire d'accueil, elle marque simultanément son souhait d'offrir des conditions d'hébergement acceptables et son désir de voir d'autres partenaires (Canton, Communes) se préoccuper du sort des sans-abri.

La Direction de la sécurité sociale et de l'environnement pilotera ce dispositif d'accueil provisoire. L'accueil sera confié à quatre veilleurs – engagés en qualité d'auxiliaires – travaillant par équipe de deux. Les travaux de nettoyage et de buanderie seront confiés à des entreprises privées.

Le coût de l'opération est évalué à Fr. 130'000.– pour une durée de trois mois. Ni le budget de 2002 ni celui de 2003 ne prévoient cette dépense. Pour 2002, les dépassements seront justifiés lors du bouclage des comptes. Un crédit supplémentaire 1<sup>re</sup> série sera demandé pour 2003.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz  
Le secrétaire: François Pasche

**Interpellation de M<sup>me</sup> Christina Maier:  
«Développement durable, aussi pour la Caisse de pensions  
des employés de la Ville de Lausanne (CPCL)?»**

*Dépôt*

Lausanne, le 8 décembre 2002

(Signé) *Christina Maier*

**Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Aline Gabus et consorts  
sur l'arrestation d'une clandestine le 6 novembre 2002**

*Dépôt*

Lausanne, le 7 décembre 2002

(Signé) *Aline Gabus et consorts* (4 cosignataires)

**Interpellation urgente de M. Gilles Meystre  
et consorts: «UnISET: après un mois d'activité,  
quel bilan peut être tiré?»**

*Dépôt*

Lausanne, le 8 décembre 2002

(Signé) *Gilles Meystre et consorts* (4 cosignataires)

**Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Géraldine Savary  
et consorts: «Un fonctionnaire de police discrédite  
l'UnISET»**

*Dépôt*

Lausanne, le 10 décembre 2002

(Signé) *Géraldine Savary et consorts* (5 cosignataires)

**Séance d'information de la Municipalité –  
28 janvier 2003**

**La présidente:** – J'ai deux communications à vous faire. La première: vous avez déjà réservé et agendé la séance du 28 janvier prochain. La Municipalité de Lausanne désire vous entretenir de deux objets. Le premier: «Objectifs et enjeux du projet pilote <Agglomération lausannoise>, développé dans le cadre du lancement de la politique fédérale des agglomérations». Le deuxième: «Agenda 21, présentation de la démarche participative dans les quartiers lausannois». Des informations écrites seront distribuées à ce moment-là.

**Hommage à M. Raymond Magnin, huissier-chef**

**La présidente:** – Ma deuxième communication s'adresse à M. Raymond Magnin. Mesdames et Messieurs, ce soir, M. Magnin passe sa dernière séance avec nous, avant de goûter aux joies d'une retraite bien méritée. Entré à la Ville comme huissier le 1<sup>er</sup> janvier 1975, il sera promu huissier-chef le 1<sup>er</sup> janvier 1989. Hors son activité d'huissier, relevons que M. Magnin a fonctionné pendant des années comme commissaire-priseur à la mise des vins de la Ville de Lausanne, contribuant ainsi grandement au bénéfice de la caisse communale et à la réputation des vins de la Ville de Lausanne. C'est donc après vingt-huit ans de bons et loyaux services que M. Raymond Magnin prendra congé de nous à la fin de cette année. Bien que nous ayons encore l'occasion de lui manifester notre reconnaissance de manière plus personnelle dans quelques jours, nous saisissons ici l'occasion de le remercier très chaleureusement du travail accompli avec compétence et dévouement pour notre Conseil et lui souhaitons une très agréable retraite. (*Applaudissements.*)

**M. Raymond Magnin, huissier-chef:** – Madame la Présidente, il n'est pas coutume qu'un huissier de votre Conseil monte à la tribune. Je tiens cependant à vous remercier

vivement des aimables propos que vous venez de m'adresser. J'en suis très touché. Un grand merci également à Mesdames et Messieurs les Conseillers pour la confiance témoignée tout au long de ma carrière. Pour terminer, je formule mes vœux les meilleurs pour une bonne continuation de vos travaux, une bonne fin de législature, ainsi que de bonnes fêtes de fin d'année. Merci! (*Applaudissements.*)

---

### Interpellations urgentes de M<sup>mes</sup> Aline Gabus, Géraldine Savary et M. Gilles Meystre<sup>1</sup>

**La présidente:** – Nous avons tout à l'heure reçu trois interpellations urgentes. Une sans titre de M<sup>me</sup> Gabus, qui traite de la police et d'un fait qui s'est passé. Les deux autres à propos d'UnISET. La majorité du Bureau a décidé qu'il n'y avait pas urgence pour les trois. Il n'y aura pas de décision du Conseil avant quelques semaines. Nous avons transmis aux intéressés la décision du Bureau de considérer ces interpellations comme ordinaires. Maintenant, je ne sais pas... M<sup>me</sup> Savary. Vous avez la parole, Madame.

**M<sup>me</sup> Géraldine Savary (Soc.):** – Je sais que notre ordre du jour est extrêmement chargé ce soir. Je respecte les propos de la présidente. Néanmoins, au vu des interventions médiatiques au sujet d'UnISET et, en particulier, des propos du commandant de police datant de vendredi, je pense qu'il serait bon pour le Conseil que nous discutons de cela ensemble, puisque les trois interpellations, émanant de différents partis, prouvent notre volonté de débattre de cette question. Je vous propose d'accepter l'urgence demandée par les trois membres du Conseil communal au sujet de ces interpellations.

**La présidente:** – Avant de faire voter sur cette décision, j'ouvre la discussion.

#### *Discussion*

**M. Pierre Payot (POP):** – Selon mes souvenirs, nous avons décidé qu'il y aurait vote sans discussion. Si le Bureau fait une proposition contestée, elle est simplement soumise au vote. Parce que si l'on ouvre une discussion là-dessus, on perd un temps précieux.

**La présidente:** – Monsieur Payot, le Règlement du Conseil communal dit: *Elle doit être signée par cinq membres au moins et déposée avec son développement au moins un quart d'heure avant la séance. Le Bureau accorde ou non l'urgence; en cas de refus de l'urgence, l'interpellateur peut recourir au Conseil, qui tranche après une brève discussion.* Je précise bien que nous discutons maintenant des deux interpellations urgentes de M<sup>me</sup> Savary et de M. Meystre. Après, nous prendrons en compte celle de M<sup>me</sup> Gabus. Une autre intervention? Ce n'est pas le cas.

Celles et ceux qui acceptent la décision du Bureau de transformer ces interpellations urgentes en interpellations ordinaires sont priés de lever la main. Une vingtaine. Celles et ceux qui veulent passer ces interpellations en urgence sont priés de lever la main. Nous les prendrons donc demain, en début de séance.

L'interpellation de M<sup>me</sup> Gabus concerne aussi la police, mais le sujet n'est pas le même. Acceptez-vous qu'elle devienne ordinaire?

Celles et ceux qui acceptent la décision du Bureau, soit de transformer cette interpellation urgente en interpellation ordinaire sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent cette décision? A une toute petite majorité, vous avez accepté de maintenir l'urgence. Cette interpellation sera donc traitée demain.

---

### Organisation de la séance

**La présidente:** – Les points 3 à 10 seront pris dans l'ordre, à l'exception du point 7, qui sera traité à la reprise de la séance, aux environs de 20 h 30.

---

### Election du Bureau 2003<sup>2</sup>

#### *Election du président*

**La présidente:** – Nous passons à l'élection du Bureau du Conseil. Election pour la présidence 2003. J'attends vos propositions.

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (Rad.):** – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs. Au nom du groupe radical, permettez-moi de vous proposer la candidature de M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman. Ce n'est pas un scoop, puisque vous l'avez élue première vice-présidente l'année passée. Il ne serait donc pas utile de vous la présenter. Faisons toutefois preuve d'humilité. Je pense que certains d'entre vous, arrivés dans le courant de l'année notamment, souhaitent quelques informations. M<sup>me</sup> Fiora-Guttman est entrée au Conseil communal le 4 juillet 1995. Elle a été assermentée par M. Dominique Reymond, président radical.

J'ouvre ici une parenthèse: sous le règne de Dominique Reymond, nous avons siégé jusqu'à 3 h du matin pour le budget. Je prie instamment M<sup>me</sup> la Présidente de ne pas suivre cet exemple!

Je reviens à M<sup>me</sup> Fiora-Guttman. Elle est présidente de l'Association des commerçants lausannois, très active dans les organisations de bienfaisance, mariée, mère de trois

---

<sup>2</sup>En vue d'une consultation aisée, les opérations concernant ces élections, intervenues au long de la séance, ont été rassemblées.

<sup>1</sup>Cf. *supra*, p. 719.

beaux et grands enfants, selon la formule consacrée. Elle a été présidente du groupe radical de votre Conseil pendant quatre ans. Elle connaît donc très bien le fonctionnement de notre Conseil et saura, si vous le voulez bien, diriger cette assemblée avec toute la rigueur nécessaire. Je la recommande chaleureusement à vos suffrages et vous remercie.

**La présidente:** – Y a-t-il d'autres propositions? Ce n'est pas le cas. Messieurs les Huissiers, veuillez distribuer les bulletins de vote. Nous votons donc pour M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman.

J'invite M. Gilles Meystre, président du bureau des scrutateurs, à prendre le matériel. Font partie du bureau de dépouillement: MM. Olivier Martin, Berthold Pellaton, Marc Dunant, Antoine Perrin, Claude Mettraux et M<sup>me</sup> Sylvie Freymond.

*Le scrutin est ouvert, puis clos.*

*Résultat du scrutin*

**La présidente:** – Voici le résultat de l'élection à la présidence. Bulletins délivrés: 85. Bulletins rentrés: 85. Bulletins blancs: 13. Bulletins nuls: 1. Bulletins valables: 71. Majorité absolue: 36. Est élue par 65 suffrages M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman – et 6 voix éparses. Madame, je vous félicite! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (Rad.):** – Permettez-moi, au nom du groupe radical, de vous remercier d'avoir élu première citoyenne de la ville de Lausanne pour 2003 M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman. C'est un honneur pour les Radicaux. Conformément à la tradition, le Parti radical démocratique lausannois vous invite à venir fêter cet événement le 21 janvier 2003, à la caserne 5 des pompiers de Lausanne. (*Rires.*) Une invitation vous sera distribuée ce soir et vous donnera les informations nécessaires. Pour rassurer M. Hubler et précéder ses questions, légitimes s'il en est, j'ajouterai deux choses: premièrement, tous – je dis bien tous – les membres du Conseil communal, et naturellement la Municipalité, le Bureau du Conseil, etc., seront invités, et pas seulement un quarteron de députés. Deuxième remarque: la soirée ne sera pas offerte par les pompiers lausannois. Nous espérons donc que cette invitation sera acceptée par tous avec enthousiasme. Merci!

**La présidente:** – Nous pouvons passer à l'élection pour la première vice-présidence pour 2003. J'attends vos propositions.

*Election du premier vice-président*

**M. Pierre Dallèves (Lib.):** – Pour la première vice-présidence, le groupe libéral a le plaisir de vous présenter un conseiller siégeant parmi nous depuis de nombreuses années. J'ai nommé M. Maurice Calame. Architecte indépendant, âgé de 57 ans, Lausannois de naissance, M. Calame

fait en effet partie de ce Conseil depuis 1986. Au cours de sa longue carrière, il a été à plusieurs reprises membre du Bureau. Il a siégé dans la Commission permanente des pétitions, dans la Commission permanente de gestion, puis dans celle des Finances, qu'il a présidée cette année. Il a également participé aux travaux de la Commission consultative extraparlamentaire des sports et à celle de l'urbanisme, qu'il a également présidée. Ses nombreuses activités bénévoles dans le domaine des sports, pour la Fête de Lausanne en tant que président de la Société de développement Sous-Gare et Cour – et j'en passe – font de lui une personne compétente, expérimentée et très dévouée au bien public. Je le recommande à vos suffrages.

**La présidente:** – Y a-t-il d'autres propositions? Ce n'est pas le cas. Messieurs les Huissiers, veuillez distribuer les bulletins de vote. Le bureau de dépouillement est prié de suivre M. Meystre.

*Le scrutin est ouvert, puis clos.*

*Résultat du scrutin*

**La présidente:** – Voici le résultat de l'élection à la première vice-présidence. Bulletins délivrés: 87. Bulletins rentrés: 87. Bulletins blancs: 17. Bulletins nuls: 0. Bulletins valables: 70. Majorité absolue: 36. Est élu avec 54 suffrages M. Maurice Calame – et 16 voix éparses. Je vous félicite, Monsieur. (*Applaudissements.*)

*Election du deuxième vice-président*

**La présidente:** – J'attends vos propositions pour la deuxième vice-présidence.

**M<sup>me</sup> Myriam Maurer-Savary (Soc.):** – Le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature d'un conseiller communal entré au Conseil en 1998, qui s'est d'emblée avéré très actif. Il s'agit de M. Jean-Christophe Bourquin, âgé de 44 ans révolus. Il est né à La Chaux-de-Fonds – je pense que vous l'aviez deviné à sa pointe d'accent des Montagnes neuchâteloises qui transparaît parfois. Il a fait des études en sciences sociales, politiques et d'histoire à Lausanne et à Paris. Il aime les chiffres et fut, durant cinq ans, responsable de la statistique, de la culture et des médias à l'Office fédéral de la statistique. Il est donc tout naturellement membre de notre Commission permanente des finances. Cultivant ses dons didactiques, il enseigne l'histoire et la sociologie de l'éducation à l'Université de Lausanne. Amateur de musique, il s'est notamment occupé du dossier Haute Ecole de Musique pour le Conservatoire de Lausanne, dont il est membre du Conseil de fondation. J'ajouterai encore qu'il connaît bien notre règlement, ce qui peut être utile. On l'a vu fréquemment brandir notre «petit livre rouge» à nous – ou plutôt rose. Finalement, il doit aussi aimer le risque, puisqu'il se déplace à Lausanne à vélo. Pour toutes ces raisons et bien d'autres que je n'ai pas citées, il me paraît être le candidat idéal.

**La présidente:** – Une autre proposition? Ce n'est pas le cas. Je prie MM. les huissiers de distribuer les bulletins de vote. Le bureau de dépouillement est prié de suivre M. Meystre.

*Le scrutin est ouvert, puis clos.*

*Résultat du scrutin*

**La présidente:** – Je vous communique le résultat de l'élection à la deuxième vice-présidence. Bulletins délivrés: 90. Bulletins rentrés: 90. Bulletins blancs: 13. Bulletins nuls: 1. Bulletins valables: 76. Majorité absolue: 39. Est élu par 58 suffrages M. Jean-Christophe Bourquin – 18 voix éparées. Je vous félicite, Monsieur. (*Applaudissements.*)

*Election de deux scrutateurs*

**La présidente:** – Nous procédons à l'élection des deux scrutateurs. J'attends vos propositions.

**M<sup>me</sup> Andrea Egli (POP):** – Le groupe POP et Gauche en mouvement vous présente M<sup>me</sup> Fernande Heidegger. Double nationale, Suisse et Malgache, connue de tous pour sa gentillesse, secrétaire à l'AVIVO, l'association de défense et de détente de tous les retraités. Je la recommande à vos suffrages.

**M. Jean-Luc Chollet (VDC):** – J'ai l'honneur de vous présenter au poste de scrutateur notre collègue Albert Graf, immigré en provenance d'Appenzell, Rhodes-Intérieures (...*rires...*), maîtrisant avec application notre langue, pratiquant le yodel – ou la youtze, suivant les origines linguistiques. Le souvenir que j'ai de mon année au Bureau, en 1993, m'a démontré que la tâche est passionnante. On se distance des débats et sujets traités en plénum. On vit de manière plus intense le fonctionnement interne du Conseil. Je ne doute pas que si notre collègue remporte vos suffrages, il y trouvera pleine satisfaction.

**La présidente:** – Y a-t-il d'autres propositions? Ce n'est pas le cas. Nous votons donc pour M<sup>me</sup> Heidegger et M. Graf. Le bureau de dépouillement est prié de suivre M. Meystre et les huissiers au bureau du Conseil.

*Le scrutin est ouvert, puis clos.*

*Résultat du scrutin*

**La présidente:** – Je vous communique le résultat de l'élection de deux scrutateurs. Bulletins délivrés: 90. Bulletins rentrés: 90. Bulletins blancs: 1. Bulletins nuls: 0. Bulletins valables: 89. Majorité absolue: 45. Sont élus: par 87 suffrages M<sup>me</sup> Fernande Heidegger et, par 82 suffrages, M. Albert Graf – 4 voix éparées. Je vous félicite tous deux. (*Applaudissements.*)

*Election de deux scrutateurs suppléants*

**La présidente:** – Nous passons à l'élection de deux scrutateurs suppléants. J'attends vos propositions.

**M. Pierre Santschi (Les Verts):** – Au nom du groupe des Verts, j'ai le plaisir et l'honneur de vous proposer la candidature de M. Jacques Bonvin, ingénieur physicien EPFL. Je vous demande de lui accorder vos suffrages.

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (Rad.):** – Au nom du groupe radical, j'ai l'honneur et le grand plaisir de vous proposer la candidature de M. Philippe Martin au poste de scrutateur suppléant. Attention, je dis bien Philippe, sachant qu'un Martin peut en cacher un autre, Olivier siégeant aux côtés radicaux de son père. Philippe Martin est entré au Conseil communal en 1989. Chef de gare de notre capitale, il a su gérer – pas seul évidemment, mais tout de même – le déraillement du train-citerne et, peu après, l'incendie de notre gare. Il est, si j'ose dire, fait au feu. Trésorier du Parti radical lausannois durant plusieurs lustres, il sait compter. Vous conviendrez que c'est plus qu'indiqué pour un scrutateur! Quelque peu bougon parfois, mais toujours très bon, il mérite votre confiance. Je le recommande très chaleureusement à vos suffrages.

**La présidente:** – Une autre proposition? Ce n'est pas le cas. Je demande à MM. les huissiers de bien vouloir distribuer les bulletins de vote. Deux noms sont à inscrire sur le bulletin, ceux de M. Bonvin et de M. Philippe Martin, avec son prénom, s'il vous plaît. Le bureau de dépouillement est prié de suivre M. Meystre et l'huissier au bureau du Conseil communal.

*Le scrutin est ouvert, puis clos.*

*Résultat du scrutin*

**La présidente:** – Je vous communique le résultat de l'élection de deux scrutateurs suppléants. Bulletins délivrés: 86. Bulletins rentrés: 86. Bulletins blancs: 1. Bulletins nuls: 0. Bulletins valables: 85. Majorité absolue: 43. Sont élus: par 71 suffrages M. Philippe Martin, par 80 suffrages M. Jacques Bonvin – et 9 voix éparées. Je vous félicite tous deux. (*Applaudissements.*)

**Le Conseil communal de Lausanne,**

*décide:*

**que le Bureau du Conseil communal pour l'année 2003 est composé comme il suit:**

Présidente:	Martine FIORA-GUTTMANN	Radical
Scrutateurs:	Fernande HEIDEGGER	POP
	Albert GRAF	Voie du Centre
Premier vice-président:	Maurice CALAME	Libéral
Second vice-président:	Jean-Christophe BOURQUIN	Socialiste
Scrutateurs suppléants:	Jacques BONVIN	Les Verts
	Philippe MARTIN	Radical

## Rapport sur la gestion municipale pour 2001 et réponses aux 37 observations de la Commission permanente de gestion

### Préambule

**M<sup>me</sup> Aline Gabus (POP), présidente de la Commission permanente de gestion :** – La Commission permanente de gestion s’est réunie le 19.9.02 afin d’examiner les réponses de la Municipalité à ses observations.

À l’issue de cette séance, la Commission de gestion a accepté à la quasi-unanimité les réponses 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 24, 25, 26, 28, 29, 34, 36, 37.

Un complément d’information a été demandé à la Municipalité pour les réponses 1, 2, 3, 5, 14, 20, 23, 30, 31, 32, 33, 35.

Les réponses aux observations 15 et 27 ont été refusées.

Lors de cette séance, la Commission de gestion s’est également penchée sur le conflit opposant le Centre social régional de Lausanne (CSR) et le Contrôle cantonal des finances (CCF), certains commissaires estimant que la Commission de gestion devait se pencher sur cette affaire cette année encore, d’autres proposant d’attendre 2003. Les observations 30 à 33 pour lesquelles la Commission a demandé un complément d’information concernent cette affaire.

La Commission a décidé de se saisir de ce dossier et de déposer un rapport en temps utile. La Municipalité et le Conseil communal ont été avertis de cette décision.

La Commission remercie la direction et le Secrétariat général de la Direction de la sécurité sociale et de l’environnement (DSSE) de lui avoir fourni les documents nécessaires à ses investigations.

Le 7.11.02, lors de la séance commune avec la Municipalité, nous avons repris les réponses refusées et celles pour lesquelles un complément avait été demandé. Les précisions données par la Municipalité nous ont permis d’accepter la majorité des réponses.

**Observation 1 :** La Commission a demandé un complément d’information estimant que la Municipalité ne répondait pas à sa demande de procéder à des exercices d’évacuation dans les bâtiments de l’Administration communale. Après discussion, une majorité des commissaires s’est dite convaincue que celle-ci prenait au sérieux cette question et organiserait des exercices d’évacuation à l’avenir. La Commission reviendra néanmoins sur cette question l’année prochaine.

**Observation 2 :** La question du renouvellement des cadres supérieurs préoccupe la Commission de gestion depuis plusieurs années; elle a accepté, après demande de complément, la réponse de la Municipalité, mais continuera à suivre ce dossier.

**Observation 15 :** Les compléments d’information donnés par la Municipalité à cette observation concernant le sort des escalators de Chauderon n’ont pas convaincu la majorité de la Commission, celle-ci n’approuvant pas le projet municipal d’escaliers en bois à la place de l’escalator proposé par la Caisse de pensions. Selon la minorité, en proposant la construction d’escaliers fixes, la Municipalité répond à l’observation et va dans le sens des décisions prises dans le cadre de l’Agenda 21.

La réponse de la Municipalité a été refusée par 9 voix contre 6, la majorité de la Commission vous propose donc de refuser cette réponse.

**Observation 27 :** La réponse a été acceptée à une très courte majorité, 8 contre 7, de nombreux commissaires n’approuvant pas le choix de la Municipalité de privilégier l’offre de livres au détriment de CD-ROM.

En ce qui concerne les réponses aux observations 30 à 33, la Commission de gestion a pris connaissance des réponses de la Municipalité et décidé à l’unanimité d’en suspendre l’examen et de nommer une commission ad hoc, composée de 6 commissaires représentant tous les groupes politiques.

Lors de la séance du 19.11.02, la Commission de gestion a été informée par la sous-commission de l’avancement de ses travaux. À l’unanimité de ses membres, elle propose au Conseil communal de prendre acte des réponses aux observations précitées en attendant la conclusion du rapport de la sous-commission.

Avant de terminer, j’aimerais remercier M. Hammer pour sa compétence, sa disponibilité et la qualité de ses notes de séances, qui m’ont été très précieuses pendant toute cette année de présidence.

**La présidente :** – J’ouvre une discussion générale, avant de passer aux observations. Je vous propose ce mode de faire : je vais vous citer, avec leur numéro, les réponses qui ont suscité un complément d’information. Je passerai sans autre sur celles qui étaient OK dès le départ. Si quelqu’un veut intervenir, je lui donnerai la parole.

*Réponse à la 1<sup>re</sup> observation*

*Réponse à la 2<sup>e</sup> observation*

*Réponse à la 3<sup>e</sup> observation*

*Réponse à la 5<sup>e</sup> observation*

*Réponse à la 6<sup>e</sup> observation*

Oui, Monsieur Martin? Je ne vous ai pas compris, voulez-vous venir à la tribune?

**M. Philippe Martin (Rad.) :** – Je n’ai pas bien compris. Vous les citez toutes maintenant?

**La présidente :** – Je saute celles qui étaient OK dès le départ, dont vous avez accepté la réponse municipale. Je

cite le numéro de celles qui ont requis un complément d'information. Si vous avez une question sur l'une des réponses, je vous donne démocratiquement la parole. Dites-moi laquelle?

**M. Philippe Martin (Rad.):** – La huitième, Madame.

**La présidente:** – Bon, mais je n'y suis pas encore!

**M. Philippe Martin (Rad.):** – Justement, elle approche, je ne voulais pas la laisser passer!

**La présidente:** – Monsieur Martin, j'étais à la sixième, la septième est en ordre, je vous donne la parole pour la huitième.

*Réponse à la 8<sup>e</sup> observation*

*Discussion*

**M. Philippe Martin (Rad.):** – Je ne vous cache pas que je suis surpris par la teneur de l'observation. En effet, en 1998, suite à une intervention de la SUVA déjà, notre Conseil votait un crédit supplémentaire de Fr. 160'000.– pour mettre aux normes en vigueur les locaux de l'atelier de la Borde<sup>3</sup>. On insistait en nous disant que dix-huit collaborateurs travaillaient dans ces lieux. Le coût total de l'opération était devisé à Fr. 227'000.–, dont Fr. 50'000.– pour les installations fixes devaient être pris en charge par le propriétaire de l'immeuble. Restait un petit solde de Fr. 17'000.– représentant les travaux effectués par le personnel du service. Or, on se réfère aujourd'hui à des interventions de la SUVA pour demander à la Municipalité de trouver rapidement une solution pour les locaux du Service de la circulation. Les commissaires ont certainement examiné ce document avec beaucoup d'attention et probablement, après visite des lieux, estimé pertinent de faire l'observation. Il m'intéresse tout de même de savoir ce qu'il est advenu des Fr. 160'000.– votés il y a quatre ans. Les travaux ont-ils été entrepris? Était-ce vraiment un bon investissement puisque, maintenant déjà, il faut envisager un déménagement? Un fait nouveau a-t-il nécessité une nouvelle intervention de la SUVA? Je vous remercie de vos réponses!

**M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique:** – Comme on l'a relevé, les locaux de la Borde ne correspondent absolument pas aux normes d'hygiène. Il a fallu faire un certain nombre de travaux urgentissimes à l'époque. Ils ont été réalisés. Mais cela ne veut pas dire que la totalité des travaux envisagés ont pu l'être. Je vous informe que nous avons projeté de déménager, comme prévu, le Service de la circulation. Nous disposons des locaux permettant de regrouper le service complet. Les bureaux et tous les locaux de la Borde, qui sont dans un état déplorable, seront aménagés et affectés à d'autres usages. Le préavis relatif à ce déménagement

sera en main de la Municipalité à la fin de cette année. Elle pourra se prononcer et le Conseil communal s'y attellera début 2003.

**La présidente:** – Nous poursuivons. Je crois que mon système vous ennuie, car vous craignez de ne pas pouvoir intervenir à la bonne réponse. Je citerai donc tous les numéros.

*Réponse à la 9<sup>e</sup> observation*

*Réponse à la 10<sup>e</sup> observation*

*Réponse à la 11<sup>e</sup> observation*

*Réponse à la 12<sup>e</sup> observation*

*Réponse à la 13<sup>e</sup> observation*

*Réponse à la 14<sup>e</sup> observation*

M. Martin. Sur quelle observation?

*Discussion*

**M. Philippe Martin (Rad.):** – La quatorzième, Madame la Présidente. Le serpent de mer Serpentine continue. Cela tend à devenir Dallas! A l'époque, la Municipalité a engagé notre Conseil dans un tunnel dont il n'est pas prêt aujourd'hui de sortir. Je me souviens de m'être inquiété en commission de l'homologation de la Serpentine par l'Office fédéral des transports. Il me fut répondu, je cite les notes de séances: *Il sera plus facile de faire homologuer la Serpentine si le vote du Conseil est positif.* On voit où l'on en est aujourd'hui! *La Serpentine pourra rouler en attendant son homologation.* A mon avis, elle n'est pas homologuée et ne roule toujours pas! *L'homologation est une obligation pour pouvoir encaisser de l'argent.* J'aimerais savoir combien on a touché. Voilà une façon de faire passer la pilule et tromper le Conseil!

A propos de l'homologation, je constate que le dossier est passé de l'Office fédéral des transports à l'Office fédéral des routes, avec l'espoir d'obtenir une interprétation extensive des règlements en vigueur. Il ne faut pas rêver. Il s'agit d'une directive européenne. Alors, que veut-on? Ou bien on est pour l'adhésion à l'Europe et l'on en accepte les contraintes. Ou alors on reste où l'on en est et l'on tente de contourner les règlements. En outre, les collaborateurs de l'Office fédéral des routes sont-ils moins rigoureux que ceux de l'Office fédéral des transports dans l'application des réglementations? Vous me permettrez d'en douter.

En bref, la Serpentine suite et pas fin – mais à quel prix? Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler. Une ultime question: le 29 février 2000, notre Conseil votait un crédit de Fr. 3'965'000.– pour la Serpentine, magnétoglisseurs, dix cabines, équipement d'exploitation, etc.<sup>4</sup>. Ce crédit a-t-il été complètement dépensé ou, sinon, combien reste-t-il?

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:** – Je suis quelque peu emprunté pour répondre à toutes les

<sup>3</sup>BCC 1998, T. I, p. 1069.

<sup>4</sup>BCC 2000, T. I (N° 3), pp. 254 ss.

questions de M. Martin. J'aimerais les avoir par écrit pour compléter ses informations. Néanmoins, je vous donne quelques renseignements globaux.

En séance de commission, il y a quelques années, lorsque vous avez adopté ce préavis, des promesses ont été faites par le service technique qui a péché par optimisme, comme certains dans les espoirs de Swissmetro. Je ne peux que le regretter. Il faut reprendre les faits au début, appelé blocage par d'aucuns et que j'appellerais réalité, lorsque ce dossier est sorti de presse et que l'Office fédéral des transports a réagi, en juillet 2000, si mes souvenirs sont bons. Dans la précipitation sans doute, Serpentine SA a requis une homologation qui impliquait que la capsule soit en adéquation avec la réglementation européenne et que l'on fixe un horaire d'exploitation: on mêlait deux problématiques – technique et exploitation. Je n'ai pas le préavis sous les yeux, mais j'aurais pu vous citer une autre petite phrase disant qu'il y avait des risques dans le cas de la Serpentine et que nous étions dans une phase préindustrielle.

Je quitte la procédure OFT, ou homologation, et parle plus concrètement du projet visant à doter les quais d'Ouchy des solutions techniques à la problématique Serpentine. Soit amener du courant au sol pour le transmettre à un véhicule, gérer celui-ci, le tout avec l'automatisme conduit par ordinateurs. Le tout intégré dans ce système d'une technicité très complexe à mettre en œuvre. Un challenge néanmoins intéressant pour Serpentine SA, auquel bien des réponses ont pu être données. Aujourd'hui, si l'on n'est pas dans la phase préindustrielle espérée, on peut annoncer – c'est un scoop, même mes collègues ne connaissent pas la date – que la phase prototype sera achevée le 14 février 2003, jour de réception de Serpentine SA par la Ville de Lausanne, eu égard au contrat qui nous lie.

Concernant les Fr. 3'950'000.–, il n'y aura pas dix capsules, ni 900 m de conduite sur les quais d'Ouchy, puisque c'est techniquement impossible. Vous avez reçu une communication<sup>5</sup> et les commissaires ont été avertis des modifications de la convention et du contrat, en vue d'aboutir à la solution des problèmes techniques. Vous aurez donc un bilan technique au 14 février 2003, avec remise des documents.

Deuxième question: pourquoi de l'OFT à l'OFRT? Tout simplement parce que la législation à laquelle nous sommes soumis ne nous permet pas de faire circuler un objet roulant «non identifié» – parce qu'il n'a pas de conducteur. Il faut des preuves techniques pour répondre aux interrogations, plus particulièrement aux problèmes de sécurité et d'automatisme, puisqu'on fait aujourd'hui confiance à la personne et pas à l'automate. On a vécu la même problématique le jour où l'on a posé les premiers ascenseurs et qu'il n'y avait qu'à appuyer sur un bouton. Qu'a-t-on mis dans les ascenseurs publics? Un liftier! Maintenant, il n'y en a plus parce que la sécurité est garan-

tie par la machine. On n'a pas encore atteint ce stade pour la Serpentine, même si cela fonctionne sur le papier, en laboratoire, sur les quais d'Ouchy. Mais mettre des personnes pose un problème de gestion, qui nécessiterait des investissements relativement importants pour circuler en site mixte. En site propre, nous avons d'autres espoirs et là, nous sortons de la procédure décrite.

Décision a donc été prise par l'OFT de transmettre le dossier à l'OFRT, puisque nous entrons dans un domaine très technique et novateur. Le chef de l'Office fédéral des routes s'est déplacé par deux fois durant ce deuxième semestre, au début du mois d'août et le 22 septembre. Il a délégué son collaborateur direct pour déterminer comment avancer dans cette problématique, disposer de l'outil législatif et progresser dans le bon sens. Quasi le même jour, une séance très importante avait eu lieu à Lausanne, dans le cadre du projet *cyber car*, *cyber move*. On apprenait avec satisfaction que nous étions les plus avancés du point de vue technique et une ouverture se présentait enfin au niveau des Autorités les plus élevées, en faveur de l'évolution de la Loi sur la sécurité routière. Cette loi se base sur un accord européen. Je rassure M. Martin, nous sommes bien dans l'Europe avec cette procédure. Plus de cinquante pays sont liés à cet accord, base d'une partie de notre législation. Faire bouger les choses dans plus de cinquante pays n'est pas simple. Il faut la garantie qu'un véhicule automatique en site propre n'affecte pas la sécurité des gens. C'est à cet égard que l'on doit fournir des preuves.

Je ne vous cache pas que si nous avons un beau rêve il y a quelques années, il faudra encore un peu de temps et d'argent pour qu'il devienne réalité. C'est pour cela que Serpentine SA et divers actionnaires devront trouver des partenaires pour atteindre le niveau industriel et faire évoluer simultanément la législation. Cela prendra du temps. Si nous étions très optimistes, trouvons les sommes nécessaires et comptons sur l'évolution de la technicité, nous pourrions offrir dans deux ans un produit et le proposer aux Lausannois ou à d'autres Villes.

Ce projet intéresse de nombreux pays. Signalons, entre autres, une station touristique de neige en Autriche, équivalente de Zermatt, et de grandes capitales européennes. Je ne vous les nomme pas, parce qu'on ne sait bien souvent pas dans quel sens la politique évolue dans certains pays. Mais un intérêt très vif s'est manifesté dans les plus grandes cités, où j'ai eu personnellement des contacts prometteurs. Nantes, entre autres, très intéressée, ainsi que des Villes en Belgique, en France, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, etc. Monaco pourrait résoudre le problème sur-le-champ, puisqu'elle a sa propre législation et se situe plus ou moins hors de l'Europe. Les personnes que j'y ai rencontrées nous offrent d'y faire circuler ce véhicule, ce qui serait une bonne chose.

Les problèmes techniques et législatifs sont complexes. Néanmoins, nous espérons aboutir et demeurons confiants dans l'avenir de ce projet. Je n'ai bien sûr pas répondu à

<sup>5</sup>BCC 2002, T. I (N° 7), p. 550.

toutes les questions de M. Martin. J'en prends note et répondrai par courrier municipal, puisque décision avait été prise à l'époque que lorsqu'on recevrait Serpentine SA, conformément au contrat qui nous lie au préavis, une information ad hoc serait adressée à tous.

**La présidente:** – Merci Monsieur le Directeur. Je clos la discussion.

*Réponse à la 15<sup>e</sup> observation*

**La présidente:** – Cette réponse a été refusée par 9 voix contre 6. Je donne de nouveau la parole à M. le directeur. M<sup>me</sup> la présidente a lu le texte. Vous faut-il d'autres informations, ou répondez-vous directement, Monsieur le Directeur? Vous êtes concerné, il s'agit des escaliers en bois de Chauderon.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:** – Au début de l'année, le syndic avait répondu à cette question, Madame la Présidente<sup>6</sup>. Votre serviteur veut bien le faire à nouveau.

Dans le cadre du budget, vous nous demandez de trouver des économies. On nous demande également d'être cohérents quant à l'esthétique de notre ville. Le projet présenté, qui a fait l'objet de nombreuses études, de recherches d'esthétique et de solutions d'entretien, ne fait manifestement pas l'unanimité de votre Commission permanente de gestion. La Municipalité est persuadée que c'est un bon projet, rationnel. Pour venir de la place Chauderon en direction des immeubles de l'Administration, tous les moyens possibles existent pour les personnes à mobilité réduite. Nous estimons être rationnels et cohérents par rapport à la mission que vous nous confiez et vous recommandons de suivre la décision et la proposition municipale, soit des escaliers en bois.

*Discussion*

**M. Claude-Olivier Monot (Soc.):** – Cette observation avait pour but de ne pas rester sur un statu quo. On proposait une solution constructive. Depuis plusieurs années, cet escalator est en panne, il est sale, même assez répugnant. Nous proposons que l'on trouve rapidement une solution, par le biais de la Municipalité ou de la Caisse de pensions, mais que l'on aboutisse à quelque chose.

**M<sup>me</sup> Aline Gabus (POP), présidente de la Commission permanente de gestion:** – Il ne s'agit pas maintenant d'accepter ou non des escaliers en bois ou des escalators. Il s'agit d'accepter ou non la réponse de la Municipalité. J'imagine que les escaliers en bois viendront plus tard, s'il y a un projet.

**M. Pierre Payot (POP):** – L'alternative n'est pas: escalier en bois ou escalator. C'est: escalier fixe ou mobile. Si vous

voulez faire des escaliers mobiles en bois, la question serait différente!... La réponse de la Municipalité dit: *Ces installations ne sont pas indispensables au fonctionnement du bâtiment.* Mais aucun escalator n'est indispensable! Ceux de Saint-François ne le sont pas davantage que ceux de Chauderon. C'est cette réponse que la majorité de la Commission permanente de gestion vous propose de refuser.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:**

– Je me permets de revenir sur cet objet. Nous avons un différend avec la Caisse de pensions qui veut un escalator, des escaliers mobiles, comme le dit très justement M. Payot. S'il me trouve des escaliers mobiles en bois, je les prends, mais jusqu'ici on n'en connaît pas! Vous acceptez ou non la réponse municipale. L'accepter, c'est renforcer la proposition de la Municipalité. La refuser, c'est donner raison à la Caisse de pensions. Je pense que cette question est importante.

**La présidente:** – Nous passons au vote de la réponse à cette observation.

Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité à cette observation sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une petite majorité, vous avez accepté la réponse municipale à cette observation.

*Réponse à la 16<sup>e</sup> observation*

*Réponse à la 17<sup>e</sup> observation*

*Réponse à la 18<sup>e</sup> observation*

*Réponse à la 19<sup>e</sup> observation*

*Réponse à la 20<sup>e</sup> observation*

*Réponse à la 21<sup>e</sup> observation*

*Réponse à la 22<sup>e</sup> observation*

*Réponse à la 23<sup>e</sup> observation*

*Réponse à la 24<sup>e</sup> observation*

*Réponse à la 25<sup>e</sup> observation*

*Réponse à la 26<sup>e</sup> observation*

*Réponse à la 27<sup>e</sup> observation*

*Discussion*

**M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.):** – J'interviens sur l'observation 27. Quelle réticence n'y a-t-il pas eu lors de l'introduction des bandes dessinées aux côtés de la littérature dans notre bibliothèque! Actuellement, ces deux types d'ouvrages se côtoient harmonieusement et personne ne remet en question ce choix. Cet art, dit mineur, a su y trouver sa place. Sa présence a créé une nouvelle dynamique, au travers d'expositions, d'animations et d'échanges entre la population et la bibliothèque. Aujourd'hui, l'interrogation se porte sur les nouvelles technologies. Leur essor pose non seulement la question d'intégration dans un service de prêt, mais requiert aussi une réflexion sur l'accès démocratique à des ouvrages et sur leur mode de transmission. Une Ville comme Lausanne, généreuse et ambitieuse, ne doit pas esquiver ce débat. Je vous encourage donc tous à refuser la réponse à cette observation légitime et actuelle.

<sup>6</sup>BCC 2002, T. I (N° 3), p. 116.

**M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.):** – Contrairement à ma camarade Claire Attinger, je ne partage pas l'avis de la Commission. Le livre est quelque chose d'insurpassable. On peut se promener avec lui à la plage, en haute montagne, le lire dans le bus, le métro, dans une baignoire, un lit. On parvient toujours à capter le savoir transmis par cet objet tangible. Ce n'est pas et ce ne sera jamais le cas de véhicules d'informations électroniques. Je pense que la Municipalité a raison de ne pas accepter cette remarque de la Commission permanente de gestion et que sa politique à l'égard de la Bibliothèque municipale est logique et sensée. Je vous demande de refuser le point de vue de la Commission.

**M<sup>me</sup> Sylvie Freymond (Les Verts):** – Je tiens à souligner que les Lausannois ne sont pas privés de multimédia, de CD-ROM ou de DVD. Ils peuvent se rendre à la Bibliothèque cantonale. Universitaire certes, elle est gratuite, propose un choix relativement important et acquiert sans cesse de nouveaux ouvrages. Nous nous plaignons assez souvent de recevoir des charges du Canton. Pour une fois qu'il offre quelque chose, pourquoi doubler cette prestation ?

**M<sup>me</sup> Andrea Egli (POP):** – Les nouvelles technologies sont intéressantes, offrent des possibilités inimaginables, mais le bon vieux livre doit toujours exister. Je partage le choix de la Municipalité de soutenir l'existence des livres dans les bibliothèques. Les supports internet, les ordinateurs doivent être aussi démocratisés. Les centres de loisirs sont faits pour cela. Ce sont des lieux privilégiés pour que dans les quartiers, tout le monde ait accès aux nouvelles technologies.

**M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.):** – Je précise que cette proposition ne vise pas à supprimer, à brûler tous les livres mis à disposition des Lausannois, qui en profitent. Elle est faite en vue de réfléchir et de tenter d'élargir éventuellement l'offre en proposant un accès facilité à tous les habitants de la ville.

**M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine:** – En réponse à la 27<sup>e</sup> observation, la Municipalité a défini sa politique, avec laquelle on peut être d'accord ou pas, mais c'est celle qu'elle entend défendre. Contrairement à ce qui a été dit, la majorité de la Commission a accepté cette réponse. La motion déposée sur le même sujet<sup>7</sup> offre une occasion beaucoup plus appropriée de discuter d'une politique différente qu'un simple refus d'une réponse à une observation de la Commission permanente de gestion. Quelle que soit votre opinion, vous devriez prendre acte de la politique défendue par la Municipalité – c'est le contenu de sa réponse. En commission, puisque le Conseil a renvoyé la motion en commission, une discussion interviendra sur le fond et l'on verra ensuite si la politique défendue par la Municipalité est partagée par le Conseil ou pas. Je vous invite donc à accepter la réponse, comme l'a fait la majorité de votre Commission.

**La présidente:** – Nous allons voter.

Celles et ceux qui acceptent la réponse municipale à l'observation N° 27 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Une dizaine de refus. Celles et ceux qui s'abstiennent? Une abstention. Vous avez accepté la réponse à cette 27<sup>e</sup> observation.

*Réponse à la 28<sup>e</sup> observation*

*Réponse à la 29<sup>e</sup> observation*

*Réponses aux observations Nos 30 à 33*

Dans son rapport, M<sup>me</sup> la présidente vous a exposé le problème des observations Nos 30 à 33, de même essence. Je vais vous lire le texte exact que la Commission a voté, pour que vous soyez au clair:

*La Commission permanente de gestion a pris connaissance des réponses de la Municipalité aux observations Nos 30 à 33, a été informée de l'avancement des travaux de la sous-commission et propose au Conseil communal de prendre acte des réponses aux observations précitées en attendant la conclusion du rapport de la sous-commission.*

J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. Je vous propose de prendre acte de ce texte et nous pouvons donc passer à l'observation N° 34. Il n'y a pas d'autre intervention ?

*Réponse à la 34<sup>e</sup> observation*

*Réponse à la 35<sup>e</sup> observation*

Je vous fais voter sur l'ensemble de ces observations, à l'exception des Nos 30 à 33, pour lesquelles vous avez pris acte... M. le scrutateur me dit que je ne vous ai pas nommé les observations 36 et 37. C'est fait! Nous allons voter sur les réponses aux 37 observations, sauf les réponses Nos 30 à 33 dont vous avez pris acte.

Celles et ceux qui acceptent les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission permanente de gestion sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? 2 abstentions.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le rapport de la Commission de gestion pour l'année 2001;
- vu les observations formulées par dite Commission;
- vu les réponses de la Municipalité à ces observations;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

- d'approuver la gestion de la Municipalité en 2001, le rapport de la Commission de gestion et les réponses municipales à 33 (trente-trois) des observations présentées par la Commission de gestion pour l'exercice 2001;
- de prendre acte des réponses aux observations Nos 30, 31, 32 et 33.

<sup>7</sup>BCC 2002, T. II (N° 17), p. 671.

## Autorisations d'achats pour l'exercice 2003

### Préavis N° 2002/38

Lausanne, le 26 septembre 2002

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

#### 1. Objet du préavis

Le présent préavis porte sur les demandes de crédits relatives aux acquisitions de véhicules, machines et matériels dont le coût unitaire excède Fr. 10'000.–, ainsi que sur l'achat de matériels et logiciels informatiques.

Globalement, ces demandes se présentent de la manière suivante :

	<u>Exercice 2003</u>	<u>Exercice 2002</u>	<u>Ecart</u>
	Fr.	Fr.	Fr.
Véhicules, machines, matériels	4'800'700	4'158'200	642'500
Matériels et logiciels informatiques	<u>2'469'000</u>	<u>3'020'000</u>	<u>– 551'000</u>
	<u>7'269'700</u>	<u>7'178'200</u>	<u>91'500</u>

Les demandes formulées par les directions, fondées sur les acquisitions jugées souhaitables voire indispensables, ont abouti à des chiffres élevés peu compatibles avec la situation financière de la Commune. La Municipalité a dès lors dû effectuer un examen sévère des demandes d'acquisitions de véhicules, machines et matériels afin de diminuer les dépenses.

S'agissant des acquisitions dans le domaine de l'informatique, charge a été donnée par la Municipalité au SOI de sélectionner les demandes prioritaires des services (SOI compris) en tenant compte du fait que le préavis portant sur un crédit d'investissements de l'ordre de Fr. 8,8 millions en vue de renouveler l'ensemble du parc des postes de travail (micro-ordinateurs) sera prochainement traité par votre Conseil.

Rappelons à ce propos que, vu l'évolution très rapide des technologies dans l'informatique, le détail figurant en annexe du présent préavis ne revêt qu'un caractère indicatif, le choix effectif et les prix unitaires pouvant varier, compte tenu de nouvelles données.

Conformément à la règle, les dépenses effectives sont portées en augmentation des comptes respectifs du bilan; seuls les amortissements figurent dans le budget annuel de fonctionnement. Il est bien entendu que les montants non utilisés à la fin de l'exercice ne peuvent pas être reportés.

## 2. Crédits demandés

Voici la liste des crédits qui sont sollicités pour l'exercice 2003:

	Fr.
<b>TOTAL</b>	<b><u>7'269'700</u></b>
<b>A. Total des acquisitions de véhicules, machines et matériels</b>	<b>4'800'700</b>
<b>B. Total des achats de matériels et logiciels informatiques</b>	<b>2'469'000</b>
	Fr.
<b>A. Total des acquisitions de véhicules, machines et matériels</b>	<b><u>4'800'700</u></b>
<b><u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES</u></b>	<b><u>55'000</u></b>
– <b>Secrétariat municipal</b>	<b>55'000</b>
<i>Secrétariat communal – Bureau des imprimés et du matériel</i>	
Un véhicule de type fourgonnette en remplacement du véhicule Fiat 127 A, Fiorino, essence super, sans catalyseur, année 1980, totalisant 41'890 km au 24.05.2002, pour procéder à diverses livraisons	19'000
Un photocopieur couleurs pour le bâtiment administratif de Beau-Séjour, selon décision de la Municipalité du 2 mai 2002 (nouvelle acquisition)	16'000
<i>Greffé municipal – Archives communales</i>	
Achat de quatre déshumidificateurs pour le 3 <sup>e</sup> étage du bâtiment (nouvelle acquisition)	20'000
<b><u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u></b>	<b><u>787'400</u></b>
– <b>Service de la police du commerce</b>	<b>15'000</b>
<i>Office des inhumations-incinérations</i>	
Un gerbeur en remplacement du modèle acquis en 1972, dont la remise en état n'est plus possible (pièces de rechange introuvables) et qui est usé au point qu'il ne répond plus aux normes de sécurité	15'000
– <b>Corps de police</b>	<b>247'400</b>
<i>Police judiciaire</i>	
Un véhicule (avec équipement) en remplacement de l'Opel Vectra 2000, VD 276185, année 1995, comptant 113'150 km au 30.06.2002 (dernière expertise: décembre 1998)	36'900
Un véhicule d'occasion (avec équipement) pour le groupe Rue (nouvelle acquisition)	24'300
<i>Groupe accidents (fuites)</i>	
Un véhicule (avec équipement) en remplacement de l'Opel Kadett 1600, VD 82272, année 1989, comptant 71'030 km au 30.06.2002 (dernière expertise: mars 2001, véhicule fortement atteint par la corrosion)	33'500
<i>Ordonnance du trafic</i>	
Un véhicule (avec équipement) en remplacement de l'Opel Astra 1400 VD 54869, année 1992, comptant 94'095 km au 30.06.2002 (dernière expertise: septembre 2000, véhicule fortement atteint par la corrosion)	32'700
<i>Bureau du contrôle de la circulation</i>	
Un appareil de contrôle de la signalisation lumineuse et vitesses avec prises de vues arrières en remplacement d'un appareil de 1975 (y compris montage et installation du système)	120'000

	Fr.
<b>– Service de secours et d’incendie</b>	<b>501’000</b>
<i><u>Secours et incendie</u></i>	
Un véhicule (avec agencement et équipement) en remplacement du véhicule Mercedes Benz, Losa 11, année 1986, comptant 127’500 km au 30.06.2002	100’000
Un véhicule (avec agencement et équipement) en remplacement du véhicule de traction Puch 280, Losa 51, année 1987, comptant 170’000 km au 30.06.2002	26’000
Une plieuse manuelle pour l’atelier de tôlerie du poste permanent, en remplacement d’un modèle vieux de 20 ans	11’000
Une machine de soudage en remplacement d’un poste à souder de 1981	18’000
Remplacement de l’installation d’aspiration des poussières de bois de l’atelier des menuisiers par une installation Fagida	15’000
<i><u>Office de la sécurité civile</u></i>	
Un véhicule (avec agencement et équipement) en remplacement de la camionnette Peugeot 504, Losa 89, année 1982, comptant 202’093 km au 30.06.2002	55’000
Un projecteur LCD en remplacement d’un projecteur vidéo de 1980	21’000
<i><u>Groupe sanitaire</u></i>	
Une ambulance en remplacement de l’ambulance Dodge-Mowag, Losa 1024, année 1991, comptant 140’000 km au 30.06.2002 (y compris agencement, équipement et matériel médical)	215’000
Un véhicule d’intervention pour le chef du groupe sanitaire ou son remplaçant, y compris agencement et équipement (nouvelle acquisition)	40’000
<b>– Service de la circulation</b>	<b>24’000</b>
<i><u>Régulation du trafic</u></i>	
Une fourgonnette (véhicule supplémentaire)	24’000
<b><u>CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE</u></b>	<b><u>262’700</u></b>
<b>– Service des forêts, domaines et vignobles</b>	<b>115’000</b>
<i><u>Forêts</u></i>	
Un véhicule utilitaire châssis double cabine, traction 4 roues motrices et remorque, avec équipement et accessoires (nouvelle acquisition)	57’500
Un véhicule utilitaire châssis double cabine, traction 4 roues motrices et remorque, avec équipement et accessoires (nouvelle acquisition)	57’500
<b>– Service des sports</b>	<b>147’700</b>
<i><u>Piscines de Bellerive et de quartiers</u></i>	
Un transporteur à chenilles avec benne basculante hydraulique (nouvelle acquisition)	13’500
<i><u>Piscine de Mon-Repos</u></i>	
Un aspirateur sous-marin (nouvelle acquisition)	15’200
<i><u>Zone sportive de la Blécherette</u></i>	
Une halle gonflable (nouvelle acquisition)	70’000
<i><u>Ensemble des terrains</u></i>	
Un engin en remplacement d’un Verti-drain acquis en 1989	49’000

	Fr.
<b><u>TRAVAUX</u></b>	<b><u>2'230'000</u></b>
<b>– Service des routes et voirie</b>	<b>1'182'000</b>
Une vidangeuse, pour sacs de routes, avec dispositif de curage à haute pression, compartiment mobile eau/boues et accessoires divers pour curage et pompage, en remplacement de deux engins du même type, N°s 101 et 104, respectivement de 1983 et 1981	510'000
Un véhicule porte-outils «Pony», avec lame, fraise à neige, saleuse et rampe de lavage haute pression, en remplacement d'un engin de même type, N° 117 du secteur 3, de 1986	225'000
Une saleuse portée, en remplacement d'un engin tracté, N° 548 du secteur 2, de 1971	35'000
Un véhicule porte-outils «Pony», avec lame à neige, saleuse, rampe de lavage haute pression et prééquipement hydraulique pour fraise, en remplacement du chariot OMES 900, N° 365	210'000
Un tapis roulant pour le chargement et déchargement du sel, en remplacement d'un engin du même type, N° 153 de 1989, très usagé	65'000
Une installation de traitement des eaux, pour les chambres de lavage des AMV, en remplacement d'un dispositif semblable de 1989 très usagé	20'000
Une installation de ponçage à sec, avec dispositif central d'aspiration des poussières, pour l'atelier de peinture en carrosserie, en remplacement de deux ponceuses, très usagées	35'000
Une balayeuse articulée et de petit format, pour favoriser la mécanisation du balayage dans les zones piétonnes (nouvelle acquisition)	66'000
Un nettoyeur de plages automoteur, pour l'entretien de la plage de Vidy (nouvelle acquisition)	16'000
<b>– Service d'urbanisme</b>	<b>25'000</b>
Une fraiseuse numérique (nouvelle acquisition)	25'000
<b>– Service d'assainissement</b>	<b>900'000</b>
<b><u>CROM</u></b>	
Un camion 24 tonnes, trois essieux, équipé d'un caisson à ordures et d'un système de pesage, en remplacement du Mercedes 21 tonnes N° 13 de 1987, totalisant 700'000 km	280'000
Un camion 24 tonnes, trois essieux, équipé d'un caisson à ordures et d'un système de pesage, en remplacement du Mercedes 22 tonnes N° 14 de 1987, totalisant 650'000 km	280'000
Un camion 24 tonnes, trois essieux, équipé d'un caisson à ordures et d'un système de pesage, en remplacement du Mercedes 22 tonnes N° 16 de 1987, totalisant 650'000 km	280'000
Installation de catalyseurs sur cinq camions-poubelle Mercedes très polluants (Euro 0) pour diminuer nettement les émissions de CO, de HC et les particules (suies). Les catalyseurs peuvent être réutilisés à la mise hors service du véhicule sur d'autres camions du CROM (nouvelle acquisition)	50'000
Un appareil de lecture de microfilms pour les questionnaires de taxation des déchets des entreprises (nouvelle acquisition)	10'000
<b>– Service des eaux</b>	<b>123'000</b>
Un véhicule bi-carburant (gaz-essence), en remplacement d'un modèle de 1989 totalisant 165'000 km	23'000
Un appareil de mesure par absorption atomique à four graphite pour déceler la présence de métaux lourds dans les conduites d'aménées et les usures de celles-ci (nouvelle acquisition)	100'000

	Fr.
<b><u>ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION</u></b>	<b><u>190'600</u></b>
– <b>Service dentaire</b>	<b>77'000</b>
<i>Cabinet de Montchoisi</i>	
Un Unit dentaire et un fauteuil pour le médecin-dentiste, en remplacement d'une installation datant de 1987	46'000
<i>Cabinet de Montbenon</i>	
Un Unit dentaire et un fauteuil pour l'hygiéniste, en remplacement d'une installation datant de 1987	31'000
– <b>Service de la jeunesse et des loisirs</b>	<b>98'600</b>
<i>Ecole à la montagne des Chevalleyres</i>	
Un bus 24 places enfants (places face à la route et équipées de ceintures deux points) (nouvelle acquisition)	57'800
<i>Centre communal pour adolescents de Valmont</i>	
Un bus, en remplacement du véhicule actuel VW Transporter, première mise en circulation en 1984	40'800
– <b>Service des écoles primaires et secondaires</b>	<b>15'000</b>
<i>Etablissement secondaire de Béthusy</i>	
Une balayeuse à moteur (nouvelle acquisition)	15'000
<b><u>SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT</u></b>	<b><u>582'000</u></b>
– <b>Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement</b>	<b>47'000</b>
Un appareil d'étalonnage pour contrôle d'analyseurs d'ozone, en remplacement d'un appareil mis en service en 1993 aux performances insuffisantes et ne répondant plus aux normes de certification exigées par le METAS (anc. l'Office fédéral de météorologie)	25'000
Une voiture en remplacement de l'Opel Corsa, VD 138 134, année 1985, comptant 80'000 km	22'000
– <b>Service des parcs et promenades</b>	<b>535'000</b>
Un transporter avec pont basculant et adaptation de l'auto-chargeuse et de la lame à neige, en remplacement d'un transporter AEBI TP 35 avec pont basculant, N° 1018, de 1984, totalisant 10'000 h	95'000
Une tondeuse hélicoïdale, 5 éléments, 3,5 m de largeur de coupe pour terrains de sport, en remplacement d'une tondeuse hélicoïdale Sabo 1602-5, N° 1046, de 1987, 5 éléments pour terrains de sport totalisant 10'500 h.	125'000
Une tondeuse rotative à trois têtes de coupes et système de ramassage du gazon pour terrains de sport, en remplacement d'une tondeuse hélicoïdale Sabo 1602-5, N° 1044, de 1987, totalisant plus de 10'000 h	85'000
Une chargeuse compacte (Bobcat 773) pour la préparation des terres, chargement des camions à l'établissement horticole (nouvelle acquisition)	70'000
Une broyeuse à branches avec trémie et bande d'amenée, bande d'évacuation (nouvelle acquisition)	60'000
Un chariot électrique pour transport dans le périmètre des cimetières avec pont basculant 3 côtés (nouvelle acquisition)	100'000

	Fr.
<b><u>SERVICES INDUSTRIELS</u></b>	<b><u>693'000</u></b>
<b>– Services généraux (garage)</b>	<b>628'000</b>
Un élévateur à nacelles, en remplacement du Mercedes, VD 8220, de 1983, 230'007 km	400'000
Une voiture bi-carburant style Multipla, en remplacement de la limousine Ford Escort, VD 122 103, de 1989, 184'670 km	27'000
Un fourgon, en remplacement du fourgon Renault Express Gaz, VD 199456, de 1992, 110'977 km	18'000
Un fourgon, en remplacement du fourgon Ford Transit 120, VD 65 500, de 1989, 82'000 km	18'000
Un break, en remplacement de la limousine Opel Kadett, VD 77 199, de 1990, 72'744 km	23'000
Une limousine, en remplacement de la limousine Ford Mondeo, VD 211 096, de 1994, 124'056 km	25'000
Une voiture pour le Service de l'électricité, BT (nouvelle acquisition)	18'000
Une voiture pour le Multimédia (nouvelle acquisition)	18'000
Une voiture bi-carburant, style Multipla, pour le Marketing industriel (nouvelle acquisition)	27'000
Une voiture pour la Comptabilité (nouvelle acquisition)	18'000
Une voiture pour le Service commercial (nouvelle acquisition)	18'000
Une voiture pour le Service commercial (nouvelle acquisition)	18'000
<b>– MAGESI</b>	<b>33'000</b>
Une autolaveuse, Nilfisk BR 850, en remplacement	33'000
<b>– Service du gaz et du chauffage à distance</b>	<b>32'000</b>
Une machine à souder bout à bout pour PE (nouvelle acquisition)	32'000

### 3. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne*

vu le préavis N° 2002/38 de la Municipalité, du 26 septembre 2002 ;  
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2003, un crédit de Fr. 7'269'700.– pour les achats de véhicules, de machines et de matériels ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions éventuelles à recevoir.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
François Pasche

Annexe: Détail des achats de matériels et logiciels informatiques.

SERVICES	DESCRIPTION	Quantité	Coût total
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			
<b>SECRÉTARIAT MUNICIPAL</b>			
Archives	Mises à jour (Photoshop, Omnipage)	1	500
			<b>500</b>
<b>SERVICE DU PERSONNEL ET DES ASSURANCES</b>			
Unité de formation du personnel	Beamer Sony VPL-CX11PCI XGM	1	10'000
	Mind Manager 2002 (Mind Jet) Version standard française	1	200
Unité RH, Madeleine 1	MS project	1	450
			<b>10'650</b>
<b>SERVICE D'ORGANISATION ET D'INFORMATIQUE</b>			
Sécurité	MS-VISIO PRO	2	1'640
			<b>1'640</b>
<b>SERVICE FINANCIER</b>			
	LaserJet HP 2200DN rés. A4 n/b	1	1'480
	LaserJet HP 4100N réseau A4 n/b	1	2'190
	Câbles pour 2 imprimantes	2	100
			<b>3'770</b>
<b>SERVICE DES IMPÔTS, DE LA CAISSE ET DU CONTENTIEUX</b>			
	LaserJet HP 1200	1	580
	LaserJet HP 4100N réseau A4 n/b	2	4'380
	Scanner HP 5400 USB, parallèle	2	600
			<b>5'560</b>
<b>SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION</b>			
Information au public	up-grades	5	3'250
	Mise à jour Indesign	2	1'600
Internet	LaserJet HP 2200DN rés. A4 n/b	1	1'480
	Projecteur multimédia + access.	1	15'000
	Licences et up-grades	15	9'750
	Polices	4	1'000
	Mise à jour Indesign	1	800
Médias	LaserJet HP 1200	1	580
	Scanner A3 - Epson 10000+	1	3'000
	up-grades	7	4'550
Publications	Graveur CD	1	600
	up-grades	3	1'950
	Mise à jour Indesign	1	800
			<b>44'360</b>
<b>SERVICE DE LA RÉVISION</b>			
Contrôle interne & externe	LaserJet HP 1200	10	5'800
	LaserJet HP 2200DN rés. A4 n/b	1	1'480
	Scanner HP 7400 C SCSI	1	880
			<b>8'160</b>
<b>TOTAL ADMINISTRATION GENERALE</b>			<b>74'640</b>

SERVICES	DESCRIPTION	Quantité	Coût total
<b>SÉCURITE PUBLIQUE</b>			
<b>SERVICE DE LA POLICE DU COMMERCE</b>			
	LaserJet HP 2200DN rés. A4 n/b	2	2'960
	graveur CD	1	330
	Imprimante deskjet couleur	1	600
	Boîte de partage	1	200
	Imprimante pour étiquettes avec codes-barres (p. ex. ZEBRA TLP 284)	1	1'280
	PALM avec lecteur de codes-barres (p. ex. SYMBOL SPT 1700)	2	2'380
	Câble pour chargement électrique des PALM	2	120
	Câble pour liaison avec PC (PALM)	1	45
	Access	7	4'130
	dessin (probablement Autocad LT)	4	7'240
			<b>19'285</b>
<b>SERVICE DU CONTRÔLE DES HABITANTS</b>			
Administration	Imprimantes Kyocera FS-1800	2	3'960
	Bac suppl. 500 feuilles PF-60	2	1'108
	Cartes compact Flash 8 MB CF-8	2	500
	Toner Kyocera TK-60	2	316
			<b>5'884</b>
<b>CORPS DE POLICE</b>			
Unité Informatique	LaserJet HP 4100N réseau A4 n/b	1	2'190
	LaserJet HP 4550N rés. A4 couleur	1	3'950
	Graveurs CD	2	400
	Imprimante Epson Photo 1290	1	500
	Projecteurs multimédias	3	30'000
	Remplacement 3 serveurs Alpha	1	90'000
	Access 2002	4	800
	Visual studio .NET	1	650
	Speed Razor 2000x	1	3'000
	WinOn CD version 3.8	3	480
	Matrox PowerPack 3.1B	2	572
	Sonic DVDit LE-SE	2	860
	Ligos full version 2.1	2	530
	Comotion de 3.1 à 4.0	1	720
	Micrografx Designer de 8.0 à 9.0	1	690
	Sybase client	360	64'800
			<b>200'142</b>
<b>SERVICE DE SECOURS ET D'INCENDIE</b>			
SSI/OSC/Gsan	LaserJet HP 2200DN rés. A4 n/b	1	1'480
	Scanner HP 5400 USB, parallèle	2	600
	Imprimante couleur A3	1	600
	Beamer	1	10'000
	Adobe Photoshop	1	2'600
	Adobe Illustrator	1	2'600
	Swissmap	1	800
			<b>18'680</b>
<b>SERVICE DE LA CIRCULATION</b>			
	HP Deskjet 990cxi	1	400
	HP Designjet 800 (42")	1	15'000
	Mac G4, 933Mhz, 1Go RAM, écran 21"	1	5'000
	Pour application Macaron 2000	1	10'000
			<b>30'400</b>
<b>TOTAL SECURITE PUBLIQUE</b>			<b>274'391</b>

SERVICES	DESCRIPTION	Quantité	Coût total
<b>CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE</b>			
<b>SERVICE DES FORÊTS, DOMAINES ET VIGNOBLES</b>			
	LaserJet HP 2200DN rés. A4 n/b	1	1'480
			<b>1'480</b>
<b>SERVICE DES GÉRANCES</b>			
logistique et comptabilité	LaserJet HP 1200	3	1'740
	LaserJet HP 4100N réseau A4 n/b	1	2'190
	LaserJet HP 4550N rés. A4 couleur	1	3'950
			<b>7'880</b>
<b>SERVICE DE LA CULTURE</b>			
Administration	LaserJet HP 1200	1	580
collection art brut	LaserJet HP 1200	1	580
	Imprimante couleur HP Photosmart P1315, Smart-Média	1	753
	Scanner pour les dias HP Photosmart s20	1	750
	Projecteur multimédia PLUS Piano (HE-3100)	1	5'000
	Adobe PageMaker	1	2'403
	Acrobat Writer	1	440
	CorelDRAW	1	950
mu.dac	Laserjet HP 1200C A3	1	600
	photoshop version 7 - licence	1	1'600
<b>Musée historique</b>	LaserJet HP 1200	1	580
	HP JetDirect 10 1 port	1	240
	Mise à jour Adobe Photoshop (version actuelle 6.0)	2	740
	Mise à jour Adobe Illustrator (version actuelle 10)	1	330
			<b>15'546</b>
<b>BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE</b>			
	LaserJet HP 2200DN rés. A4 n/b	1	1'480
	LaserJet HP 4550N rés. A4 couleur	1	3'950
	Scanner HP 7400 C SCSI	1	880
	Serveur application FileMaker BD	1	15'000
			<b>21'310</b>
<b>SERVICE DES SPORTS</b>			
	Adobe Web Collection	2	5'500
			<b>5'500</b>
<b>TOTAL CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE</b>			<b>51'716</b>
<b>TRAVAUX</b>			
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>			
Administration	Lexmark C910 réseau A4/A3	1	9'350
	64 MB Ram + 1 bac de 550 A4/A3	1	2'300
	Prolongation garantie	1	2'350
	Mise en service + formation	1	540
	Livraison + taxe swicco	1	130
Centre de documentation	MS Publisher 2000	1	200
	MS Office Pro 2000	1	600
Comptabilité	LaserJet HP 2200DN rés. A4 n/b	1	1'480
	Lecteur BVR Darive Swiss Reader	2	3'000
Office de signalétique urbaine	LaserJet HP 1200	1	580
	Acrobat 5. Adobe	1	450

SERVICES	DESCRIPTION	Quantité	Coût total
Projets informatiques et applications	quadriprocesseur configurés en	2	150'000
			<b>170'980</b>
<b>SERVICE DU CADASTRE</b>			
	Plotter Designjet 5000	1	27'000
	Petit matériel et imprévus	1	2'000
	Upgrad Serveur RS/6000	1	15'000
	Adobe Photoshop Elements	2	330
	Microsoft Visual.Net	1	1'000
	PowerCad - Geoplan - Geomut	1	7'500
			<b>52'830</b>
<b>SERVICE DES ROUTES ET VOIRIE</b>			
Bureau technique - AMV - Secteurs de voirie	LaserJet HP 2200DN rés. A4 n/b	1	1'480
	LaserJet HP 4100N réseau A4 n/b	2	4'380
	Scanner HP 7400 C SCSI	1	880
	Projecteur multimédia	1	4'500
	Graveur de CD, SCSI yc carte SCSI	1	1'000
	Dreamweaver 4.0	1	580
	GeoGPG - réseau (SISOL)	1	7'000
	Adobe Photoshop	1	1'700
	Adobe Acrobat	1	500
	Manuel d'utilisation Ms Project 2000	2	160
			<b>22'180</b>
<b>SERVICE D'URBANISME</b>			
Atelier des maquettes	Graveur HP DVD Writer 200e	1	990
	Carte Pinnacle studio deluxe	1	550
	Adobe Photoshop 7.0	2	3'430
	Adobe Indesign 2.0	2	3'870
	Adobe Illustrator 10	2	2'230
	Mise à jour Autocad LT2000i à 2002	1	700
	Mise à jour Indesign 1.5 à 2.0	2	510
	Mise à jour Photoshop 6 à 7	2	790
Bureau d'études et OPC	LaserJet HP 1200	3	1'740
	LaserJet HP 4550N rés. A4 couleur	1	3'950
	Scanner HP 7400 C SCSI	1	880
	Souris 3 boutons + roulette	3	210
	ACDSee	5	400
	CADViewerpro	1	2'000
	IMAGO	2	3'000
	Mise à jour Autocad 2000i à 2002	3	4'500
	Mise à jour Autocad LT2000i à 2002	3	2'100
	Mise à jour ARC+ Progress 2 à 3	1	1'200
	Mise à jour Photoshop 6 à 7	1	395
	Mise à jour MapInfo 6.0 à 7.0	2	2'190
			<b>35'635</b>
<b>SERVICE D'ARCHITECTURE</b>			
	Serveur pour application MAGIC	1	8'000
	MS SQL 2000	1	15'000
	Màj CorelDraw	2	1'000
	Màj Progress	2	8'000
	Màj Magic > 30 postes	1	10'000
	Màj Messerli	1	1'500
	Màj CAN/CRB	1	2'500
	Màj Architectural Desktop	8	20'000
			<b>66'000</b>

SERVICES	DESCRIPTION	Quantité	Coût total
<b>SERVICE D'ASSAINISSEMENT</b>			
Administration et planification (4600)	LaserJet HP 1200	2	1'160
	Indesign	1	1'800
	Corel Draw 10	1	920
	MAJ ou licence Visual Studio net	1	1'000
	Divers matériels, imprévus	1	2'000
	Autocad 2000iLT vers 2002LT	1	450
CROM (4601)	LaserJet HP 1200	2	1'160
	LaserJet HP 2200DN rés. A4 n/b	1	1'480
	Appareil photo numérique	1	1'000
	MS Project	1	370
STEP (4603)	LaserJet HP 2200DN rés. A4 n/b	1	1'480
	MS Project	3	1'109
UIOM (4601)	Imprimante couleur A3	1	1'000
	Appareil photo numérique	1	1'000
	Projecteur multimédia	1	9'000
	Serveur pour pesage+Windows 2000	1	10'000
	Autocad 2000iLT vers 2002LT	1	450
Unité de gestion du réseau (4602)	LaserJet HP 2200DN rés. A4 n/b	1	1'480
	LaserJet HP 4100N réseau A4 n/b	1	2'190
	LaserJet HP 8550N	1	12'000
	Imprimante A3 couleur	1	1'000
	Imprimante A4 couleur	1	500
	Corel Draw 10	1	920
	MAJ Autocad 2000 vers 2002	1	1'275
	MAJ Autocad 2000i vers 2002	2	1'280
	MAJ CodeEaux	1	500
	Covadis (logiciel de profil en long)	1	7'000
	Licence GOGPG	1	8'000
<b>SERVICE DES EAUX</b>			
Distribution/Clients et ressources	LaserJet HP 1200	2	1'160
	HP OfficeJet D155xi A4-USB+Ethernet	3	3'945
	HP OfficeJet G85	1	750
Production et laboratoire	LaserJet HP 4550N rés. A4 couleur	2	7'900
	Serveur GMAO	1	10'000
	Poste client GMAO Atelier LUTRY	1	3'000
	Poste client GMAO St.SULPICE	1	3'000
			<b>29'755</b>
<b>TOTAL TRAVAUX</b>			<b>448'903</b>
<b>ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION</b>			
<b>SECRETARIAT GENERAL</b>			
Secrétariat général (EJE) comptabilité	LaserJet HP 1200	1	580
			<b>580</b>
<b>SERVICE DES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES</b>			
	LaserJet HP 2200DN rés. A4 n/b	3	4'440
	Scanner HP 5400 USB, parallèle	4	1'200
	Imprimante DeskJet Couleur A3	3	3'000
			<b>8'640</b>
<b>SERVICE DE SANTÉ DES ÉCOLES</b>			
	LaserJet HP 1200	1	580

SERVICES	DESCRIPTION	Quantité	Coût total
			580
<b>SERVICE DENTAIRE</b>			
	LaserJet HP 2200DN rés. A4 n/b	7	10'360
	Métier dentaire, projet en route	1	50'000
			60'360
<b>TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION</b>			<b>70'160</b>
<b>SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT</b>			
<b>SECRETARIAT GÉNÉRAL</b>			
	LaserJet HP 1200	1	580
	LaserJet HP 2200DN rés. A4 n/b	2	2'960
	Scanner HP 5400 USB, parallèle	1	300
			3'840
<b>SERVICE DES ASSURANCES SOCIALES</b>			
	LaserJet HP 1200	3	1'740
	LaserJet HP 2200DN rés. A4 n/b	2	2'960
	LaserJet HP 4100N réseau A4 n/b	3	6'570
	Lexmark coul. Mod. À déterminer	1	5'000
	Logiciel de paiements Mammot	1	300
			16'570
<b>SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'HYGIÈNE ET DU LOGEMENT</b>			
	LaserJet HP 2200DN rés. A4 n/b	4	5'920
	Imprimante HP deskjet 990cxi	1	500
	HP JetDirect	1	300
	Gestion des plaintes et établissemnt publique	1	40'000
			46'720
<b>SERVICE DES PARCS ET PROMENADES</b>			
	LaserJet HP 1200	8	4'640
	LaserJet HP 4550N rés. A4 couleur	1	3'950
	32 RAM pour HP 2500 CM	1	250
	Quark X-Press 5.0	1	3'550
	Acrobat 5.0 (version complète)	1	520
	Photoshop 7	2	3'440
	Illustrator 10	1	1'200
	Geomatic - Microstation	1	13'500
			31'050
<b>SERVICE SOCIAL ET DU TRAVAIL</b>			
	LaserJet HP 4550N rés. A4 couleur	1	3'950
	Scanner HP 7400 C SCSI	1	880
	Scanner HP 5400 USB, parallèle	6	1'800
	Projecteur LCD Sony VPL-CX11	2	14'980
	Lampe LMP-C160 (VPL-CX11)	2	1'330
	Télécommande laser RM-PJM610 (VPL-CX11)	2	476
	Sacoche CSX-SOFTCASE (VPL-CX11)	2	300
	Ecran portable VPS-50C (VPL-CX11)	2	1'160
	Xircorn RealPort 79326	3	1'050
	Adobe Acrobat 5.0	10	4'556
	OmniPage Pro 11	7	6'016
	MS Visio Professionnel 2002	5	2'500
	MS Visio Professionnel 2002	2	740
	MS Project 2002	5	2'250
	MS Project 2002	2	700
	MindManager 2002 Entreprise	1	3'195
			45'882
<b>TOTAL SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT</b>			<b>144'062</b>

SERVICES	DESCRIPTION	Quantité	Coût total
<b>SERVICES INDUSTRIELS</b>			
<b>SECRETARIAT GÉNÉRAL</b>			
	LaserJet HP 2200DN rés. A4 n/b	4	5'920
	LaserJet HP 4550N rés. A4 couleur	1	3'950
	Plotter HP800	1	10'000
	maj OmniPage Pro	2	600
	maj SPSS	1	500
			<b>20'970</b>
<b>SERVICE DE LA COMPTABILITÉ</b>			
	LaserJet HP 4550N rés. A4 couleur	2	7'900
	Graveur CD interne	7	2'310
	maj OmniPage Pro	1	300
			<b>10'510</b>
<b>SERVICE DU GAZ ET DU CHAUFFAGE À DISTANCE</b>			
	LaserJet HP 1200	2	1'160
	LaserJet HP 4100N réseau A4 n/b	1	2'190
	LaserJet HP 4550N rés. A4 couleur	3	11'850
	Scanner HP 7400 C SCSI	3	2'640
	Scanner A0 (CONTEX cougar)	1	27'800
	Careoffice	1	30'000
	Wide image (CONTEX cougar)	1	1'150
	PICALOR	1	1'600
			<b>78'390</b>
<b>SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ</b>			
	LaserJet HP 2200DN rés. A4 n/b	4	5'920
	LaserJet HP 4550N rés. A4 couleur	1	3'950
	Scanner HP 5400 USB, parallèle	3	900
	Laserjet HP A3	1	9'000
	Plotter A0	1	25'000
	Igraphix	2	2'000
	MindManager	10	1'000
	Adobe Acrobat (writer)	10	5'000
	Visio	5	5'000
	ACDsee	5	500
	AutoCAD LT	5	6'000
	AutoCAD	2	16'000
	FrontPage (MAJ)	1	1'200
	MS-Project (MAJ)	2	2'400
			<b>83'870</b>
<b>SERVICE COMMERCIAL</b>			
	LaserJet HP 2200DN rés. A4 n/b	3	4'440
	LaserJet HP 4550N rés. A4 couleur	1	3'950
	Scanner HP 5400 USB, parallèle	2	600
	Projecteur	1	7'000
	Igraphix	2	2'000
	MindManager	3	300
	Adobe Acrobat (writer)	2	1'000
	Visio	2	2'000
	ACDsee	3	300
	QuickBusiness	5	7'500
	PhotoShop	1	8'000
	CorelDraw	1	1'200
	MS-Project (MAJ)	1	1'200
			<b>39'490</b>

SERVICES	DESCRIPTION	Quantité	Coût total
<b>SERVICE DU MAGASIN GÉNÉRAL (MAGESI)</b>			
Administration et magasin	LaserJet HP 4100N réseau A4 n/b	3	6'570
	Projecteur multimédia	2	20'000
			<b>26'570</b>
<b>TOTAL SERVICES INDUSTRIELS</b>			<b>259'800</b>
<b>COLLECTIF</b>			
Exploitation	Onduleur + batteries	1	72'000
	Système détection/extinction	1	130'000
E+A / DOO	Serveur de test Win 2000 (cluster)	1	45'000
	Serveur de développement geoGPG	1	18'700
	Serveur SISOL-MapSelect, FME	1	55'000
	Logiciel d'impression	1	60'000
	Logiciel de réplication de données	1	75'000
	ARC SDE	1	40'350
	ArcEditor (2 licences)	2	56'500
	SISOL-MapSelect : intégration ASIT-VD	1	81'000
	SISOL-MapSelect : extension ergonomie	1	30'000
	SISOL-MapSelect : gestion des droits d'accès	1	45'000
Soutien	Réserve pour remplacement matériel	1	150'000
	VISIO 2002 pro	8	6'560
	Mises à jour de logiciels et utilitaires	1	35'000
	Achats de licences anti-virus	1	25'000
T+I / DBAS	Cartouche pour sauvegarde	1	25'000
	Travaux d'aménagement locaux serveur	1	10'000
	Armoire anti-feu pour cartouche	1	18'000
	Licences SQL serveur	1	25'000
	Intranet	1	20'000
T+I / TCOM	Portable pour Sniffer	3	11'400
	PC de tests	4	12'000
	Serveur Openview	1	10'000
	Serveur Cabling System	1	10'000
	Faxination	1	3'800
	Ciscoworks, gestionnaire Cisco	1	15'000
	Logiciel Secure CRT	1	500
	Licence Cisco VoIP	3	30'000
T+I / SENT	DB2 V7, Outil DB2	1	23'047
T+I / EPT	LaserJet HP 2200DN rés. A4 n/b	1	1'480
	Mise à jour équipements de test	1	5'000
<b>TOTAL COLLECTIF</b>			<b>1'145'337</b>

SERVICES	DESCRIPTION	Quantité	Coût total
<b>RÉCAPITULATION</b>			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES			74'640
SÉCURITE PUBLIQUE			274'391
CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE			51'716
TRAVAUX			448'903
ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION			70'160
SÉCURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT			144'062
SERVICES INDUSTRIELS			259'800
COLLECTIF			1'145'337
Arrondi			-9
<b>TOTAL DES DEMANDES</b>			<b>2'469'000</b>

*Rapport*

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur, 2<sup>e</sup> vice-président de la Commission permanente des finances :** – Le préavis 2002/38 a été examiné par votre Commission des finances dans sa séance du 5 décembre 2002.

La Municipalité sollicite un crédit de Fr. 7'269'700.– pour l'achat de véhicules, de machines et de matériels, ainsi que pour des matériels et logiciels informatiques. Par rapport à l'année passée, l'augmentation est de Fr. 91'500.–.

En ce qui concerne les achats informatiques, votre Commission s'est à chaque fois renseignée pour savoir s'il s'agissait d'un remplacement ou d'une nouvelle acquisition. Elle joint sa voix à celle de la Commission consultative d'informatique, pour demander qu'à l'avenir, ces indications figurent tout de suite dans le préavis.

Un amendement a été déposé pour :

- ramener les demandes pour des projecteurs multimédias (*beamers*) au prix unitaire réaliste de Fr. 7000.–;
- supprimer deux « *divers et imprévus* » ayant échappé à la vigilance du SOI;
- rétablir le prix réel d'un logiciel, surévalué par une faute de frappe.

Au surplus, s'agissant des achats de véhicules et matériels, la Commission vous propose d'abaisser le prix d'achat d'un véhicule pour l'acquérir en occasion et non pas neuf; en outre, elle propose la suppression de deux achats de véhicules. Au total, les amendements proposés atteignent Fr. 100'400.– selon détail ci-après :

**Propositions d'amendements****Véhicules, machines et matériels**

Un véhicule de type fourgonnette, au Bureau des imprimés; il est proposé d'acheter un véhicule d'occasion pour Fr. 8000.– au lieu d'un neuf à Fr. 19'000.– – Fr. 11'000.–

Une fourgonnette supplémentaire pour le Service de la circulation; il est proposé d'y renoncer – Fr. 24'000.–

Un véhicule bi-carburant au Service des eaux; il a déjà été remplacé par un crédit supplémentaire en 2002 – Fr. 23'000.–

A reporter – Fr. 58'000.–

Report – Fr. 58'000.–

**Matériels et logiciels informatiques**

Abaissement général du prix des *beamers* à Fr. 7000.– la pièce, soit :

– Service du personnel	– Fr. 3'000.–
– Service de presse et d'information	– Fr. 8'000.–
– Corps de police	– Fr. 9'000.–
– SSI	– Fr. 3'000.–
– Service d'assainissement	– Fr. 2'000.–
– MAGESI	– Fr. 6'000.–
– Service social et du travail	– Fr. 980.–

Suppression des postes «Divers et imprévus» :

– Service du cadastre	– Fr. 2'000.–
– Service d'assainissement	– Fr. 2'000.–

Abaissement du prix d'un Photoshop au Service commercial des SI – Fr. 6'400.–

Total des réductions	– Fr. 100'380.–
arrondi à	– Fr. 100'400.–

Ces amendements ont été acceptés par votre Commission. Le montant total du crédit demandé est donc ramené à Fr. 7'169'300.–.

Votre Commission a accepté à l'unanimité les conclusions amendées du préavis 2002/38.

Votre Commission vous recommande d'en faire de même.

**La présidente :** – J'ouvre une discussion générale sur les points A et B. Nous poursuivrons ensuite la discussion, service par service.

*Discussion générale*

**M. Georges Arthur Meylan (Lib.) :** – Les nombreux préavis financiers rythment l'activité de fin d'année de notre Conseil. Les commissaires aux Finances ont effectué un important travail et procédé à l'étude détaillée du *pack* annuel. Ils ont rapporté aux différents groupes l'ambiance morose, voire alarmante de la situation financière communale. Cette situation provoque, à mes yeux, une certaine lassitude et impuissance qui, chaque année, ponctuent l'activité des partis, sans qu'une nouvelle voie soit tracée. En première page du présent préavis, on peut lire : *Les demandes formulées par les directions, fondées sur les acquisitions jugées souhaitables voire indispensables, ont abouti à des chiffres élevés peu compatibles avec la situation financière de la Commune. La Municipalité a dès lors dû effectuer un examen sévère des demandes d'acquisitions de véhicules, machines et matériels afin de diminuer les dépenses. Je suis sensible à cette approche et puis imaginer chaque*

directrice, chaque directeur muni d'un crayon rouge qui questionne, s'interroge, cherche la faille et biffe le poste  $x$  ou  $y$ . Mais cette année, tout en faisant abstraction du poste «Matériels et logiciels informatiques», l'augmentation est tout de même de plus de 15% comparativement à l'année précédente, alors que les comptes communaux ne sont pas en phase d'amélioration. On a vraiment l'impression que la Municipalité n'a pas assez usé du crayon rouge dont on parlait plus haut.

Poursuivons l'exercice et remontons un peu le cours de l'histoire, plus précisément au préavis paru sous le même titre que l'an dernier. Cette lecture nous conduit à une première surprise. En 1<sup>re</sup> page<sup>8</sup>, on peut lire: *Les demandes formulées par les directions, fondées sur les acquisitions jugées souhaitables voire indispensables, etc.*, soit exactement le même texte! Heureusement, le crayon rouge était alors plus actif: des économies de 8% avaient été réalisées par rapport à l'année précédente. Poursuivons notre lecture et reprenons le préavis de 2000. Il a comme un arrière-goût de déjà lu: *Les demandes formulées par les directions, etc.*, ... toujours la même rengaine. Ce petit historique déclenche un sentiment quelque peu contrariant et provoque quelques aigreurs. A nos yeux, la méthode semble erronée. Comment la Municipalité peut-elle admettre que les différents services énoncent, à chaque exercice, des propositions largement supérieures aux moyens de la Commune et que chaque municipal doit consacrer des heures à l'analyse des demandes formulées? Non, la Municipalité a mieux à faire! Nous demandons instamment que la méthode de travail soit revue.

L'augmentation des montants alloués entre 1999 et 2003 atteint près de 30%. La situation financière de notre Commune est préoccupante à plus d'un titre et la suite de l'ordre du jour nous permettra de revenir le dire à cette tribune. La méthode doit évoluer et nous déposerons une motion en temps utile pour émettre un signe dans ce sens. Dans l'intervalle, nous proposerons également un certain nombre d'amendements, qui devraient permettre de mieux prendre en compte l'état des finances communales et de ne pas dépasser le montant des autorisations du précédent exercice. Cette démarche devrait nous conduire à quelques économies.

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Il est difficile de comparer avec 1999, parce que l'informatique était présentée d'une tout autre manière à cette époque. Quant au reste, les données fluctuent d'une année à l'autre. En général, dans un exercice collectif avec consultations approfondies par chaque directeur de l'ensemble de ses services, la Municipalité procède à des économies variant, suivant les possibilités, de Fr. 2,5 millions à Fr. 4 millions par année. Nous effectuons cet exercice pour tout le budget. Ce n'est pas en vain que nous lui consacrons 4 jours et demi, le traitant ligne par ligne, comme toutes les autorisations d'achats. Le budget en question est fortement influencé par les nécessités des plus gros postes, soit les camions qui doivent

être plus ou moins impérativement remplacés cette année. L'essentiel des fluctuations provient du nombre indispensable de véhicules lourds, de Fr. 100'000.– à Fr. 400'000.–, devant être renouvelés.

**La présidente:** – Pas d'autre intervention? Nous prenons successivement les divers services.

#### **A. Acquisitions de véhicules, machines et matériel**

##### **Administration générale et Finances**

**La présidente:** – Nous avons un amendement de la Commission.

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Bien que la Municipalité ne soit pas du tout persuadée de l'option choisie par la Commission permanente des finances pour un véhicule de ce genre – qui a 20 ans et va générer des frais d'entretien, comme je l'ai dit en Commission – elle est prête, réflexion faite, à accepter l'amendement et à tenter l'aventure.

**La présidente:** – Nous votons sur cet amendement.

Celles et ceux qui acceptent cet amendement de la Commission permanente des finances sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Avec 9 refus, 4 abstentions, vous avez accepté l'amendement de la Commission permanente des finances.

##### **Direction de la sécurité publique**

###### *Discussion*

**M. Georges Arthur Meylan (Lib.):** – A propos de la Sécurité publique, comme je l'ai dit en préambule, nous déposons un amendement concernant un appareil de contrôle de la signalisation lumineuse. Nous proposons de supprimer la somme de Fr. 120'000.– et de ramener le montant total de Fr. 787'400.– à Fr. 667'400.–. Le remplacement de cet appareil doit être reporté à des temps meilleurs. Si l'on en croit les comptes communaux, tout se passe bien quant à l'encaissement des amendes et l'on ne constate pas de fléchissement des contrôles radars. Pour mémoire, on peut également se souvenir que la Municipalité pratique une prévention relativement trouble en la matière. A cette tribune, il y a deux ans, j'avais même suggéré que la publication des sites de contrôle de vitesse en ville de Lausanne soit à nouveau reprise dans les pages des journaux locaux. Ce qui n'est toujours pas le cas, contrairement à ce que pratiquent plusieurs Communes de la proche banlieue. Au vu de ce qui précède, je dépose l'amendement suivant:

###### *Amendement*

Corps de police – Bureau du contrôle de la circulation:  
*Supprimer du montant sollicité par la Direction de la sécurité publique le montant de Fr. 120'000.– et ainsi ramener le montant total de Fr. 787'400.– à Fr. 667'400.–.*

<sup>8</sup>BCC 2001, T. II (N° 15), p. 473.

**M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique:** – L'amendement vise l'appareil de contrôle de signalisation lumineuse, qui s'inscrit dans le cadre du renouvellement indispensable, les installations dont nous disposons aujourd'hui n'étant plus compatibles avec les nouvelles technologies. Nous vous proposons naturellement de ne pas accepter cet amendement, afin de nous permettre de faire notre travail correctement. Je vous prie donc de le refuser.

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – J'ajouterai qu'il est intéressant d'assister aux tirs successifs des amendements du groupe libéral, qui vont infailliblement péjorer à terme le budget.

**M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur, 2<sup>e</sup> vice-président de la Commission permanente des finances:** – Alors qu'on parle beaucoup de sécurité, cet amendement me surprend. Pour le groupe socialiste, la sécurité veut aussi que l'on ne roule pas trop vite en ville. Cela arrive et le seul moyen de tempérer les ardeurs sont les radars. Je crois donc qu'il faut voter le montant initial.

**La présidente:** – Une autre intervention? Je vous fais voter sur l'amendement de M. Meylan, soit uniquement la suppression des Fr. 120'000.– pour le Bureau du contrôle de la circulation.

#### *Amendement*

Corps de police – Bureau du contrôle de la circulation:  
*Supprimer du montant sollicité par la Direction de la sécurité publique le montant de Fr. 120'000.– et ainsi ramener le montant total de Fr. 787'400.– à Fr. 667'400.–.*

Celles et ceux qui acceptent cet amendement sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une très large majorité, une dizaine de oui et une abstention, vous avez refusé cet amendement.

Nous passons au Service de la circulation, où la Commission vous propose de supprimer Fr. 24'000.–. J'ouvre la discussion.

#### *Discussion*

**M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique:** – Ce fourgon s'inscrit dans la nécessité d'avoir un véhicule supplémentaire pour mieux répartir le travail de deux électriciens qui ne disposent actuellement que d'un seul véhicule. Il serait également disponible pour les interventions de terrain des collaborateurs du groupe de régulation. Nous avons proposé ce véhicule. Maintenant, le Conseil communal décidera de cet amendement. On peut envisager de le reporter d'une année. Mais l'obtenir permettrait d'optimiser les activités des diverses personnes concernées.

**M. Philippe Martin (Rad.):** – Je suis à l'origine de cet amendement. En effet, je n'ai pas été convaincu par les

arguments servis à la Commission permanente des finances en faveur de cette fourgonnette. On nous a dit que trois véhicules sont pratiquement engagés en permanence et qu'il en faut un quatrième pour des dépannages. Je suis plutôt sceptique. Je vous rappelle qu'en 1994, le Conseil votait le préavis N° 283<sup>9</sup> sur le système d'exploitation des transports, appelé plus communément SET II. Il octroyait un crédit de Fr. 16 millions pour sa mise en place. Pour les non-initiés, il s'agit simplement de la signalisation lumineuse en ville. Les travaux étaient prévus sur cinq ans et tout devrait être terminé aujourd'hui. Or, si les pannes interviennent, ce n'est pas en achetant un véhicule que l'on va résoudre le problème. Bien au contraire! Soit il s'agit d'un cas de garantie du fournisseur, soit on effectue une analyse pour détecter l'origine de ces pannes et on nous demande un crédit pour corriger le défaut, qui aurait éventuellement échappé lors de la conception du système. Je vous engage donc à suivre l'amendement de la Commission.

**La présidente:** – Une autre intervention? Ce n'est pas le cas. Je vais vous faire voter sur l'amendement de la Commission.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement de la Commission sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Une dizaine de refus. Celles et ceux qui s'abstiennent? 6 abstentions. A une large majorité, vous avez accepté l'amendement de la Commission.

#### **Direction de la culture, des sports et du patrimoine**

#### *Discussion*

**M. Georges Arthur Meylan (Lib.):** – L'amendement concerne l'achat d'une halle gonflable, nouvelle acquisition pour la zone sportive de la Blécherette. Nous proposons de supprimer les Fr. 70'000.– attribués à ce poste. Ce montant échappe totalement au contenu d'un préavis réservé à l'achat de véhicules, machines et matériels. En effet, quand bien même il s'agirait d'une installation saisonnière, son emplacement, l'activité qui pourrait s'y déployer, la surface effectivement couverte, toutes ces données ne nous sont pas connues – et c'est regrettable. En bref, le fait de prévoir cette acquisition dans le cadre de ce préavis est une erreur de genre à nos yeux. C'est pourquoi nous vous demandons de refuser ce montant de Fr. 70'000.–, par l'amendement suivant:

#### *Amendement*

Service des sports – Zone sportive de la Blécherette:  
*Supprimer du montant sollicité par la Direction de la culture, des sports et du patrimoine la somme de Fr. 70'000.– et ramener ainsi le montant total de Fr. 262'700.– à Fr. 192'700.–.*

**La présidente:** – J'ouvre la discussion sur cet amendement.

<sup>9</sup>BCC 1994, T. I, pp. 524 ss.

*Discussion*

**M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine :** – Effectivement, une tente gonflable n'est pas un véhicule, mais du matériel. C'est un objet que l'on achète. Cela peut donc parfaitement s'insérer dans les autorisations d'achats. C'est une installation permanente, couramment utilisée. Il ne s'agit pas d'une nouveauté, mais d'une bonne affaire, soit de remplacer une location – qui disparaît du budget – par un achat. On voit qu'on l'amortit rapidement et qu'on a intérêt à cesser de louer pour acheter. Je vous invite donc à accepter cette acquisition. Si vous ne l'acceptiez pas, il faudrait corriger le budget et réintroduire la location annuelle. Nous avons estimé que l'acheter vous faisait faire une meilleure affaire.

**La présidente :** – Une autre intervention? Ce n'est pas le cas. Je vous fais voter sur l'amendement de M. Meylan, de supprimer Fr. 70'000.– à Culture, Sports et Patrimoine, sous la rubrique «Zone sportive de la Blécherette».

*Amendement*

Service des sports – Zone sportive de la Blécherette:  
*Supprimer du montant sollicité par la Direction de la culture, des sports et du patrimoine la somme de Fr. 70'000.– et ramener ainsi le montant total de Fr. 262'700.– à Fr. 192'700.–.*

Celles et ceux qui acceptent cet amendement sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une grande majorité, vous avez refusé l'amendement de M. Meylan.

**Direction des travaux**

**La présidente :** – Nous avons un amendement de la Commission permanente des finances, «Service des eaux».

**M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur, 2<sup>e</sup> vice-président de la Commission permanente des finances :** – J'aimerais préciser, une fois de plus, que ce véhicule a déjà été acquis. Il n'a donc pas sa place ici.

**M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) :** – Une petite remarque au nom des non-membres de la Commission permanente des finances. Nous avons parfois un peu de peine à savoir ce que nous votons comme amendement, parce que nous n'avons pas le rapport de la Commission sous les yeux. Il serait très utile que vous précisiez de quoi et de quelle ligne budgétaire il s'agit.

**M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur, 2<sup>e</sup> vice-président de la Commission permanente des finances :** – Je vais préciser: il s'agit de la page 5 du préavis, Service des eaux: *un véhicule bi-carburant (gaz-essence), en remplacement d'un modèle de 1989 totalisant 165'000 km.* Cette proposition d'achat a été faite par l'intermédiaire d'un crédit supplémentaire.

**La présidente :** – Pas d'autre intervention? Nous pouvons donc voter sur cette demande de la Commission permanente des finances.

Celles et ceux qui acceptent de supprimer ces Fr. 23'000.– sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Un refus. Celles et ceux qui s'abstiennent. Deux. Vous avez largement accepté cette demande.

**Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation**

**Direction de la sécurité sociale et de l'environnement**

**Direction des services industriels**

*Discussion*

**M<sup>me</sup> Michelle Tauxe-Jan (Soc.) :** – Au bas de la page 7 de ce préavis, nous avons 7 acquisitions nouvelles. J'ai participé pendant un certain nombre d'années à la Commission permanente des finances et je ne me souviens pas d'avoir eu une telle demande de véhicules nouveaux pour un seul dicastère. Merci de vos renseignements, Madame la Municipale.

**M<sup>me</sup> Eliane Rey, municipale, directrice des Services industriels :** – Il y a en fait 6 demandes de nouveaux véhicules. Elles sont motivées par les indemnités d'usage de véhicules privés figurant au budget des Services industriels, que nous avons voulu diminuer. L'acquisition de ces véhicules va nous permettre de réduire ces indemnités à hauteur de Fr. 45'000.– par an. Toutes ces demandes se justifient. Je vais vous les commenter.

Prenons d'abord les deux nouveaux véhicules pour le Service commercial. Comme vous le savez, ce service n'existe plus en tant que tel et se nomme désormais Service multimédia, avec 13,75 personnes affectées au commercial. L'un de ces deux véhicules, initialement prévus pour le service commercial, sera attribué au multimédia commercial, noyau fort de ce service, qui n'a aucun véhicule en ce moment. Pour les six premiers mois de cette année, on atteint déjà Fr. 15'200.– d'indemnités pour ce service commercial. L'autre véhicule est destiné au Service du marketing industriel, soit aux huit personnes déplacées du Service commercial à ce service, qui auront pour mission de promouvoir et de vendre du gaz, ainsi que du chauffage à distance. Le Service du marketing industriel ne dispose, à l'heure actuelle, que d'un seul véhicule pour seize personnes. Ce deuxième véhicule pour les huit personnes du service de marketing industriel nous paraît vraiment nécessaire.

Prenons ensuite la nouvelle voiture pour la Comptabilité: il s'agit d'un véhicule de fonction pour un collaborateur effectuant 18'000 km par an avec sa voiture personnelle pour aller plomber des prises de télé-réseau. Calcul fait, il s'avère plus intéressant d'opter pour une voiture, qui de plus est très bon marché. Les montants indiqués – Fr. 18'000.– – sont vraiment des minima.

Ensuite, la voiture pour le Service de l'électricité est destinée aux branchements clients, au réseau souterrain et au matériel lourd des postes de transformation. Plusieurs personnes utiliseront ce véhicule. Elles ont parcouru 23'261 km en 2002. Nous pensons qu'il est indispensable.

Voilà. J'espère avoir répondu à vos questions et je vous invite à voter l'acquisition de ces véhicules.

**La présidente:** – Pas d'autre intervention? M<sup>me</sup> Tauxe n'a pas déposé d'amendement. Nous pouvons donc passer aux rubriques «matériels et logiciels informatiques», point B de ce préavis. Nous avons un amendement de la Commission permanente des finances sur «Service du personnel et des assurances». J'ouvre la discussion.

## **B. Achats de matériels et logiciels informatiques**

### **Administration générale et Finances**

#### *Service du personnel*

#### *Discussion*

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Pour permettre à votre Conseil de gagner du temps, précisons qu'il y a deux types d'amendements informatiques de la Commission. Certains résultent de petites erreurs et corrections faites en Commission consultative. Les autres concernent tous le plafonnement à Fr. 7000.– de ce qu'on appelle *beamers*, soit les projecteurs, en langage plus classique. Après discussion avec le responsable général de la rubrique, il apparaît qu'à une exception près peut-être, un appareil à Fr. 7000.– devrait suffire. Nous allons prendre le risque. Si un cas pose éventuellement problème, nous viendrons vous le soumettre. Nous acceptons donc globalement les amendements informatiques proposés.

**La présidente:** – Nous pouvons poursuivre. Quelqu'un demande-t-il la parole sur la première intervention de la Commission permanente des finances? Ce n'est pas le cas. Je vous fais voter cet amendement.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement à propos du Service du personnel et des assurances, Unité de formation du personnel, concernant un *beamer* Sony, sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? Une abstention. Vous avez largement accepté cet amendement.

#### *Service d'organisation et d'informatique*

#### *Service financier*

#### *Service des impôts, de la caisse et du contentieux*

#### *Service de presse et d'information*

Nous avons là un deuxième amendement de la Commission permanente des finances. M. le rapporteur nous donne des explications supplémentaires, pour satisfaire M. Pidoux.

**M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur, 2<sup>e</sup> vice-président de la Commission permanente des finances:** – Il s'agit de ramener à Fr. 7000.– le prix du projecteur multimédia et de ses accessoires, prévu à Fr. 15'000.–, donc un amendement de déduction de Fr. 8000.–.

**La présidente:** – J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. La Municipalité désire-t-elle intervenir? Ce n'est pas le cas.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement de la Commission permanente des finances sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Toujours avec une abstention, vous avez largement accepté cet amendement.

#### *Service de la révision*

### **Direction de la sécurité publique**

#### *Service de la police du commerce*

#### *Service du contrôle des habitants*

#### *Corps de police*

Nous avons un amendement de la Commission permanente des finances.

**M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur, 2<sup>e</sup> vice-président de la Commission permanente des finances:** – Il s'agit de trois projecteurs multimédias (Fr. 10'000.–/pièce), soit une demande d'achat de Fr. 30'000.–, à ramener au prix unitaire de Fr. 7000.– et passer ainsi à Fr. 21'000.–. Un amendement supprimant donc Fr. 9000.–.

**La présidente:** – Quelqu'un désire-t-il intervenir? Ce n'est pas le cas. La Municipalité?... Non plus. Nous votons sur cet amendement.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A l'unanimité, vous avez accepté cet amendement.

#### *Service de secours et d'incendie*

Nous avons encore un amendement de la Commission.

**M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur, 2<sup>e</sup> vice-président de la Commission permanente des finances:** – Il s'agit de ramener de Fr. 10'000.– à Fr. 7000.– le prix du *beamer* demandé, soit une déduction de Fr. 3000.–.

**La présidente:** – J'ouvre la discussion.

#### *Discussion*

**M. Dino Venezia (Lib.):** – Excusez-moi d'intervenir à ce moment, mais il s'agit d'une question d'ordre. Tout à l'heure, M. Pidoux a fait remarquer qu'il était difficile de s'y retrouver. Je trouve qu'il devient de plus en plus ardu

de repérer les lignes. Est-ce que je peux suggérer à la Municipalité qu'à l'avenir, dans ce type de préavis, elle veuille bien numéroter les objets et les lignes du tableau, afin que nous puissions dire que nous parlons bien de la ligne numéro tant et tant? Je crois que le débat y gagnerait en clarté.

**La présidente:** – Nous allons voter l'amendement.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A l'unanimité, vous avez accepté cet amendement.

*Service de la circulation*

#### **Direction de la culture, des sports et du patrimoine**

*Service des forêts, domaines et vignobles*

*Service des gérances*

*Service de la culture*

*Bibliothèque municipale*

*Service des sports*

#### **Direction des travaux**

*Service administratif*

*Service du cadastre*

**La présidente:** – Nous avons un amendement de la Commission permanente des finances.

**M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur, 2<sup>e</sup> vice-président de la Commission permanente des finances:** – Il s'agit de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM), 3<sup>e</sup> ligne, projecteur multimédia demandé pour Fr. 9000.–. La Commission fait passer le montant à Fr. 7000.–, soit une déduction de Fr. 2000.–.

**La présidente:** – Sommes-nous bien au Service du cadastre, Monsieur?

**M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur, 2<sup>e</sup> vice-président de la Commission permanente des finances:** – Excusez-moi, Madame la Présidente, je vais trop vite! «Petit matériel et imprévus». Il s'agit d'un oubli. Le SOI a pour politique de supprimer systématiquement le poste «Petit matériel et imprévus». La 2<sup>e</sup> ligne du Service du cadastre a été maintenue. La Commission vous propose de supprimer ces Fr. 2000.–.

**La présidente:** – Une intervention? Je vous fais voter cet amendement.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A l'unanimité, vous avez accepté cet amendement.

*Service des routes et voirie*

*Service d'urbanisme*

*Service d'architecture*

*Service d'assainissement*

**La présidente:** – Là, nous avons deux amendements.

**M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur, 2<sup>e</sup> vice-président de la Commission permanente des finances:** – Le premier consiste, comme nous venons de le faire, à supprimer, sous «divers matériels et imprévus», un montant de Fr. 2000.–, à Administration et planification (4600).

**La présidente:** – Intervention? Aucune. Je vous fais voter.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement de la Commission permanente des finances sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Un refus. Celles et ceux qui s'abstiennent? Vous avez largement accepté cet amendement.

Nous passons au deuxième amendement concernant le Service d'assainissement, sur l'UIOM, cette fois.

**M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur, 2<sup>e</sup> vice-président de la Commission permanente des finances:** – Diminution du prix du projecteur multimédia à Fr. 7000.–, un amendement de Fr. 2000.– à soustraire des Fr. 9000.– demandés.

**La présidente:** – Celles et ceux qui acceptent cet amendement sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A l'unanimité, vous avez accepté cet amendement.

*Service des eaux*

#### **Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation**

*Secrétariat général*

*Service des écoles primaires et secondaires*

*Service de santé des écoles*

*Service dentaire*

#### **Direction de la sécurité sociale et de l'environnement**

*Secrétariat général*

*Service des assurances sociales*

*Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement*

*Service des parcs et promenades*

*Service social et du travail*

**La présidente:** – Un amendement de la Commission permanente des finances. Vous avez la parole, Monsieur le Rapporteur.

**M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur, 2<sup>e</sup> vice-président de la Commission permanente des finances:** – Le Service social et du travail demandait deux projecteurs pour Fr. 14'980.–. La Commission vous propose d'accorder Fr. 14'000.–, soit une réduction de Fr. 980.–.

**La présidente:** – J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. La Municipalité?... Nous allons voter cet amendement.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Un refus. Celles et ceux qui s'abstiennent? Une abstention. Vous avez accepté cet amendement.

#### **Direction des services industriels**

*Secrétariat général*

*Service de la comptabilité*

*Service du gaz et du chauffage à distance*

*Service de l'électricité*

*Service commercial*

**La présidente:** – Nous avons un amendement de la Commission.

**M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur, 2<sup>e</sup> vice-président de la Commission permanente des finances:** – La personne qui a écrit le chiffre a dû dérapier sur le clavier en demandant Fr. 8000.– pour un logiciel PhotoShop qui vaut Fr. 1600.– dans toutes les autres demandes d'achats. La Commission réduit donc de Fr. 6400.– le montant requis.

**La présidente:** – J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. Nous allons voter cet amendement.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? A une belle unanimité, vous avez accepté cet amendement.

*Service du magasin général (MAGESI)*

**La présidente:** – Un autre amendement, Monsieur le Rapporteur.

**M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur, 2<sup>e</sup> vice-président de la Commission permanente des finances:** – Deux projecteurs multimédias demandés pour Fr. 20'000.–. La Commission permanente des finances fait passer ce montant à Fr. 14'000.– et vous propose donc de soustraire Fr. 6000.–.

**La présidente:** – Discussion ouverte... Elle n'est pas demandée. Je vous fais voter cet amendement.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? A une belle unanimité, vous avez accepté cet amendement.

#### **Collectif**

Nous allons pouvoir passer aux conclusions. Le total du rapport est de Fr. 7'169'300.–. Il reste tel quel. Je vous fais voter les deux conclusions groupées. Quelqu'un s'y oppose-t-il? Personne. Pas d'autre intervention?...

Celles et ceux qui acceptent les deux conclusions amendées de ce préavis N° 2002/38 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? Personne. A une belle unanimité, vous avez accepté les conclusions amendées de ce préavis.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2002/38 de la Municipalité, du 26 septembre 2002;
- ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2003, un crédit de Fr. 7'169'300.– pour les achats de véhicules, de machines et de matériels ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions éventuelles à recevoir.

## Remplacement et extensions ordinaires du réseau RECOLTE pour l'exercice 2003

Préavis N° 2002/39

Lausanne, le 26 septembre 2002

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 907'000.– pour couvrir les frais de remplacement et d'extension des réseaux téléphonique et informatique de l'Administration communale, durant l'exercice 2003.

### 2. Préambule

Par extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur les réseaux téléphonique et informatique et qui peuvent se résumer comme suit :

- remplacement d'équipements obsolètes ou de capacité insuffisante;
- modification et extension du câblage structuré dans les bâtiments;
- nouvelles connexions de bâtiments.

### 3. Situation au 15 juillet 2002 du crédit accordé par le Conseil Communal pour les extensions ordinaires 2002

Rubrique	Crédit voté	Engagé
Sécurisation du réseau et des accès	270'000.–	109'623.–
Extensions des sites et des installations	420'000.–	304'316.–
Extensions du réseau téléphonique interne	300'000.–	225'572.–
Remplacement d'équipements	270'000.–	36'184.–
<b>Total</b>	<b>1'260'000.–</b>	<b>675'695.–</b>

Les principales extensions réalisées sont les suivantes :

- acquisition d'un *firewall* redondant et d'équipements d'accès pour réseau virtuel privé;
- raccordement informatique de seize sites techniques;
- raccordement informatique et téléphonique de douze sites secondaires;
- intégration au réseau téléphonique interne de neuf sites secondaires.

Il est prévu d'effectuer les travaux suivants, d'ici la fin de l'exercice en cours :

- raccordement informatique et téléphonique de cinq sites secondaires;
- intégration au réseau téléphonique interne de quatre sites secondaires et remplacement de trois installations de recherche de personnes;
- installation de 130 téléphones IP;
- installation de deux câbles fibre optique permettant d'améliorer la stabilité du réseau;
- renouvellement de commutateurs Ethernet de première génération.

#### 4. Extensions ordinaires 2003

La réalisation des extensions est tributaire de :

- la mise en production de nouvelles applications informatiques ;
- la construction ou de la rénovation de bâtiments et des déménagements ;
- la possibilité d'intégrer de nouveaux bâtiments dans le réseau téléphonique interne ;
- l'opportunité d'utiliser les travaux entrepris pour le réaménagement des rues, les extensions et rénovations des différents réseaux des Services industriels afin d'installer de nouvelles liaisons en fibre optique.

La Municipalité sollicite de votre conseil les crédits suivants, en précisant toutefois qu'elle renonce à présenter une liste exhaustive des travaux prévus, sachant, par expérience et comme en font foi les explications ci-dessus, qu'une planification détaillée serait très aléatoire :

Extension des sites et des installations	402'000.–
Extension du réseau téléphonique interne	203'000.–
Remplacement d'équipements	172'000.–
Prestations de tiers	130'000.–
Total	907'000.–

Un montant de Fr. 1'500'000.– figure au plan des investissements 2002-2005

#### 5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne*

vu le préavis N° 2002/39 de la Municipalité, du 26 septembre 2002 ;  
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 907'000.– pour couvrir les frais de mise à jour et d'extension du réseau communal lausannois de télécommunications RECOLTE ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sur les comptes N°s 1500.390 et 1500.331.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
François Pasche

*Rapport*

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur :** – Par le préavis 2002/39, la Municipalité sollicite un crédit cadre de Fr. 907'000.– pour les remplacements et l'extension du réseau RECOLTE. Il s'agit du deuxième crédit cadre allant en ce sens. Ces investissements étant auparavant financés par l'intermédiaire de projets liés à des applications spécifiques.

Le crédit demandé permettra la maintenance et l'extension d'un réseau de communication sûr et de qualité pour l'ensemble de l'Administration communale, ainsi que l'utilisation accrue de l'infrastructure informatique pour la téléphonie. Pour les amateurs de décodages d'acronymes, précisons que RECOLTE signifie **RE**seau **CO**mmunal **L**ausannois de **TE**lécommunications.

Les remarques du rapporteur de la Commission des finances pour le premier crédit cadre (pour l'exercice 2002, préavis 234 du 30 août 2001) restent d'actualité. Elles portaient sur la sécurité (résistance aux attaques de hackers, fiabilité), l'extension (certains sites de l'Administration louent des lignes de communication, parfois à des prix élevés) et le développement de la téléphonie (économies de communication).

Sans entrer dans le détail de l'utilisation des sommes prévues pour chacune des rubriques, on peut cependant apporter les précisions suivantes :

<i>Extension des sites et installations</i>	402'000.–
Boîtes d'interface ( <i>switches</i> ) pour interconnexion	70'000.–
Câblages	75'000.–
Fibre optique	25'000.–
<i>Extension du réseau téléphonique interne</i>	203'000.–
Appareils téléphoniques	110'000.–
Extensions	50'000.–
Redondance voix sur Internet	40'000.–
<i>Remplacement d'équipements</i>	172'000.–
Remplacements <i>switches</i> de première génération pour la connexion ordinateur personnel – téléphone sur Internet	30'000.–

*Prestations de tiers*

Ce sont les prestations fournies par le bureau d'ingénieur travaillant habituellement pour la Ville pour les extensions de RECOLTE et pour le câblage.

Géographiquement, les extensions devraient en 2003 concerner les bâtiments suivants, avec des raccordements fibre optique et DSL (*Digital subscriber line*, pour la communi-

cation entre le réseau local et RECOLTE), des câblages internes et de la téléphonie :

- Collège d'Entrebois
- Collège de Coteau-Fleuri
- Collège de Pierrefleur
- Collège de Boissonnet
- Affaires portuaires, Allée Bornand
- Objets trouvés, place de la Riponne
- Collège de Montchoisi.

En ce qui concerne les établissements scolaires, ces dépenses d'infrastructure sont entièrement à la charge de la Commune. En vertu de la répartition des tâches prévue par EtaCom, l'Etat n'a pas à intervenir financièrement ici.

Votre Commission des finances a examiné le préavis 2002/39 dans sa séance du 5 décembre 2002. Elle a adopté ses conclusions à l'unanimité. Elle vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'en faire de même.

**La présidente :** – J'ouvre la discussion... Elle n'est pas demandée. Nous allons aux conclusions. Monsieur le Syndic désire-t-il intervenir? Ce n'est pas le cas. Je vous fais voter les conclusions groupées de ce préavis.

Celles et ceux qui acceptent les conclusions de ce préavis sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? A l'unanimité, vous avez accepté ce préavis.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2002/39 de la Municipalité, du 26 septembre 2002;
- ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 907'000.– pour couvrir les frais de mise à jour et d'extension du réseau communal lausannois de télécommunications RECOLTE;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sur les comptes N°s 1500.390 et 1500.331.

## **Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades**

### **Crédit cadre annuel 2003**

Préavis N° 2002/44

Lausanne, le 3 octobre 2002

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

#### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 1'000'000.– nécessaire à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation des parcs et promenades publics pour l'exercice 2003.

#### **2. Préambule**

Les tendances observées ces dernières années se confirment. Les démarches contenues dans le concept du «développement durable» permettent de mieux clarifier les objectifs à moyen et à long termes. Pour ce qui concerne le court terme, la participation active des citoyens aux réflexions sur les aménagements nécessite un temps de réponse relativement court. Faute de quoi, la pertinence du travail réalisé en amont, c'est-à-dire des études, se perd.

Situé entre le budget courant dont la vocation relève plus particulièrement du domaine de la maintenance et le crédit d'ouvrage spécifique, le crédit cadre a démontré sa pertinence.

Il reste relativement modeste face au grand nombre d'objets qui constituent les quelque 355 hectares d'espaces verts mis à disposition de la population et correspondant aux attentes de celle-ci.

### 3. Situation du crédit cadre 2001

Comme rappelé dans les précédents préavis (N° 50 du 10 septembre 1998<sup>1</sup>, N° 105 du 30 septembre 1999<sup>2</sup>, N° 177 du 5 octobre 2000<sup>3</sup> et N° 240 du 20 septembre 2001<sup>4</sup>), l'ouverture de chantiers est tributaire non seulement des travaux effectués par d'autres intervenants mais aussi de la survenance d'urgences. Cela explique que la liste des objets prévus n'a pas pu être réalisée intégralement.

#### I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Prévu	Fr. 220'000.00	(route d'Oron, chemin du Bois-Gentil)	
Engagé	Fr. 155'000.00		
Payé	Fr. 133'853.14		
Montant final estimé			Fr. 142'000.00

#### II) Travaux de réfection de parcs et de promenades

Prévu	Fr. 310'000.00	(parc de Valency, quartier de la Bourdonnette, Montbenon)	
Engagé	Fr. 293'800.00		
Payé	Fr. 257'249.85		
Montant final estimé			Fr. 295'000.00

#### III) Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Prévu	Fr. 270'000.00	(places de jeux du Champ-du-Grand-Chêne, du Devin, de Malley, du Léman, etc.)	
Engagé	Fr. 351'200.00		
Payé	Fr. 328'274.25		
Montant final estimé			Fr. 358'000.00

**Montant général estimé** (montant du crédit cadre Fr. 800'000.00)

**Fr. 795'000.00**

<sup>1</sup>BCC, pp. 577 ss.

<sup>2</sup>BCC, pp. 355 ss.

<sup>3</sup>BCC, pp. 643 ss.

<sup>4</sup>BCC, pp. 404 ss.

**4. Situation du crédit cadre 2002**I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Prévu	Fr. 115'000.00	(avenue de Montoie, chemin des Celtes, prises d'eau)	
Engagé	Fr. 102'000.00		
Payé	Fr. 38'237.00		
Montant final estimé			Fr. 112'000.00

II) Travaux de réfection de parcs et des promenades

Prévu	Fr. 370'000.00	(Bourdonnette quartier, Rumine, Valency, Derrière-Bourg, Campagne de l'Hermitage)	
Engagé	Fr. 347'000.00		
Payé	Fr. 195'078.75		
Montant final estimé			Fr. 353'000.00

III) Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Ces dernières années, dans l'attente de la fin des études nécessaires à la préparation du préavis de demande de crédits d'ouvrage pour la réhabilitation et la réfection des places de jeux, le crédit cadre a permis de parer aux urgences.

Prévu	Fr. 315'000.00	(Places de jeux Malley, Léman-Vuachère, interventions liées à la sécurité)	
Engagé	Fr. 331'000.00		
Payé	Fr. 159'290.80		
Montant final estimé			Fr. 335'000.00

**Montant général estimé** (montant du crédit cadre Fr. 800'000.00)

**Fr. 800'000.00**

## 5. Interventions prévues en 2003

### 5.1 Travaux prévus

Ainsi que rappelé à chaque préavis, la liste des objets peut subir quelques modifications liées à des impératifs de gestion, à des urgences ou à des opérations privées entreprises par des tiers.

I. Travaux relatifs à des modifications des aménagements liés au domaine public Fr. 290'000.00

Les lieux d'intervention seront choisis selon le suivi des affaires et des travaux financés par d'autres services.  
Il est cependant déjà prévu des travaux à l'avenue de Montoie, à l'angle avenue du 24-Janvier et rue du Maupas, ainsi que la poursuite de la mise en conformité d'arrosages et de fontaines

II. Travaux de réfection de parcs et de promenades Fr. 550'000.00

- Quartier Bourdonnette: Fr. 80'000.00  
Réfection des aménagements extérieurs, 4<sup>e</sup> étape
- Parc de Valency: Fr. 200'000.00  
Remise en état du promenoir supérieur, 3<sup>e</sup> étape
- Campagne de l'Hermitage: Fr. 70'000.00  
Jonction sur l'avenue L.-Vulliemin
- Promenade Derrière-Bourg: Fr. 30'000.00  
Aménagement de la zone est
- Parc de la Sallaz: Fr. 20'000.00  
Pose du revêtement définitif
- Liaison chemin de Verdeil-chemin du Levant: Fr. 150'000.00  
Création d'un escalier de raccordement dans le mur de soutènement

III. Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements Fr. 160'000.00

Selon le préavis N° 2000/178, intitulé « Intentions de la Municipalité en matière de planification des places de jeux »<sup>5</sup>, et plus particulièrement sous point 3.3 dudit:

« La mise à contribution des crédits cadres se limitera aux interventions de moyenne importance ainsi qu'aux interventions directement liées à la sécurité. »

**Total** **Fr. 1'000'000.00**

### 5.2 Plan des investissements

Le montant de ce crédit figure au plan des investissements 2002 et 2003 pour un montant de Fr. 1'000'000.--. Le même montant figure au plan des investissements 2003 et 2004.

<sup>5</sup>BCC 2001, pp. 178 à 191.

## 6. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2002/44 de la Municipalité, du 3 octobre 2002 ;  
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 1'000'000.– pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et des promenades en 2003 ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6600.390 et 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
François Pasche

*Rapport*

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

**Rapport photocopié de M. Gianni John Schneider (Soc.), rapporteur :** – Le montant global sollicité par ce préavis est de Fr. 1'000'000.00 alors que, pour les trois années précédentes, il s'est élevé à Fr. 800'000.00. Il s'agit du 5<sup>e</sup> crédit cadre demandé pour Parcs et promenades.

Les chapitres 3 et 4 indiquent l'état des crédits cadres de 2001 et de 2002 ; tous ne sont pas bouclés ; cependant, les montants finaux estimés démontrent que les crédits accordés ne seront pas dépassés, hormis ceux relatifs aux travaux d'adaptation et d'amélioration des places de jeux et de leurs équipements. Ces dépassements seront compensés par les économies réalisées sur les deux autres rubriques de telle façon que les crédits totaux ne seront pas dépassés.

Les interventions prévues en 2003 concernent divers quartiers de la ville et notamment la 4<sup>e</sup> étape des travaux entrepris à la Bourdonnette et la 3<sup>e</sup> étape de ceux du parc de Valency.

La répartition du crédit cadre, entre les trois catégories de travaux, évolue comme suit :

I. Travaux sur domaine public

1999	2000	2001	2002	2003
100'000.00	150'000.00	220'000.00	115'000.00	200'000.00
Variations	+50%	+47%	-48%	+74%

II. Réfection parcs et promenades

1999	2000	2001	2002	2003
500'000.00	400'000.00	310'000.00	370'000.00	550'000.00
Variations	-20%	-23%	+19%	+49%

III. Places de jeux

1999	2000	2001	2002	2003
200'000.00	250'000.00	270'000.00	315'000.00	160'000.00
Variations	+25%	+8%	+17%	-49%

Dans les interventions prévues pour 2003, il convient de signaler, outre les travaux déjà cités :

– Travaux sur domaine public :

Avenue de Montoie, angle avenue du 24-Janvier et rue du Maupas, ainsi que la mise en conformité d'arrosages et de fontaines.

– Parcs et promenades :

Campagne de l'Hermitage, promenade Derrière-Bourg, parc de la Sallaz, liaison chemin de Verdeil–chemin du Levant.

Quant aux places de jeux, la baisse provient du fait que, conformément au préavis sur les intentions de la Municipalité en matière de planification des places de jeux, la mise à contribution des crédits cadres se limitera désormais aux interventions de moyenne importance ainsi qu'à celles directement liées à la sécurité.

En conclusion, les commissaires soussignés vous proposent d'adopter ce préavis, qui a été adopté par la Commission des finances à l'unanimité.

**La présidente :** – J'ouvre une discussion générale. Elle n'est pas demandée. Nous prenons le corps du préavis. Une intervention?... De la Municipalité?... Ce n'est pas le cas. Je me vois «contrainte» de vous faire voter les conclusions. Puis-je vous les faire voter en bloc?

Celles et ceux qui acceptent les trois conclusions de ce préavis sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? A une belle unanimité, vous avez accepté ce préavis.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2002/44 de la Municipalité, du 3 octobre 2002 ;
- ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 1'000'000.– pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2003 ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6600.390 et 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

## Rénovation et extension de la voirie, marquage routier

### Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau potable

#### Crédits cadres annuels 2003

Préavis N° 2002/48

Lausanne, le 10 octobre 2002

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

#### 1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi de deux crédits d'investissements du patrimoine administratif pour l'exercice 2003.

Le premier crédit est de Fr. 2'150'000.–, dont Fr. 2'000'000.– nécessaires à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie et des espaces publics, et Fr. 150'000.– destinés à la remise en état du marquage routier et des boucles inductives de détection des véhicules, faisant suite à ces interventions.

Le second crédit est de Fr. 8'300'000.–, dont Fr. 3'000'000.– pour les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau des collecteurs publics et Fr. 5'300'000.– pour les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau de distribution d'eau potable.

#### 2. Préambule

Pour éviter une inflation de préavis, permettre une plus grande rapidité d'intervention en supprimant les délais d'obtention des crédits spécifiques et offrir la souplesse d'adaptation nécessaire face aux circonstances imprévisibles ou urgentes, la Direction des travaux et la Direction de la sécurité publique présentent une demande groupée de crédits annuels.

Les montants alloués sont à considérer comme des crédits cadres, subdivisés en sous-crédits distincts, qui sont ouverts en fonction des divers travaux à entreprendre durant l'année. L'ouverture d'un sous-crédit à valoir sur le crédit de réfection et d'extension d'une année échue n'est pas autorisée. Les sous-crédits sont exploités comme des crédits d'investissements.

#### 3. Exposé

##### 3.1 Service des routes et voirie

Conformément aux dispositions contenues dans la Loi sur les routes du 10 décembre 1991 (art. 3, 7, 20 et 56), la construction et l'entretien des routes communales et des routes cantonales en traversée de localité sont du ressort des communes territoriales. L'application des dispositions légales en la matière est dévolue, pour ce qui concerne la Ville de Lausanne, au Service des routes et voirie de la Direction des travaux.

Dans le Plan directeur communal<sup>1</sup>, des principes d'aménagement visant à améliorer la qualité des espaces publics et la sécurité des piétons ont été développés. Le crédit cadre permet de financer la réalisation d'un certain nombre d'entre eux.

<sup>1</sup>BCC 1995, T. II, rapport-préavis N° 79, pp. 222 ss.

Les travaux découlant de ces obligations, de natures très diverses, peuvent néanmoins être résumés en trois groupes principaux, à savoir :

- a) les travaux d'entretien ordinaire de la voirie, qui comprennent la pose d'enduits superficiels, le renouvellement des revêtements bitumineux sur chaussées et trottoirs, ainsi que la remise en état d'éléments tels que bordures, caniveaux, entourages d'arbres, barrières, etc. Ces opérations saisonnières sont facilement planifiables et ne posent pas de problèmes particuliers dans la mesure où leur financement est assuré chaque année par le budget de fonctionnement ;
- b) les travaux importants de réalisations nouvelles et de reconstruction de voirie ou d'ouvrages d'art qui sont mis en œuvre sur la base d'études et de programmes particuliers et pour lesquels les investissements font l'objet de demandes de crédits par la voie de préavis spécifiques ;
- c) les travaux de rénovation et d'extension de voirie que l'on peut qualifier de moyenne à faible importance. Il s'agit notamment :
  - des travaux d'adaptation et d'extension de voirie en relation avec des réaménagements de l'espace public ou induits par des constructions privées, y compris les aménagements d'intérêt public sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire ;
  - des rénovations de voirie entraînées par des modifications ou des développements des réseaux des conduites industrielles et des collecteurs ;
  - des rénovations d'ouvrages d'art.

Le financement de ces travaux par le budget de fonctionnement n'est pas approprié, car il ne s'agit pas d'entretien proprement dit, mais plutôt de rénovations et d'aménagements localisés. De plus, les chantiers chevauchent souvent deux années civiles et les montants mis en jeu dépassent le cadre usuel du budget.

### *3.2 Service de la circulation*

Nombre de chantiers et de nouveaux aménagements se font sans que les montants nécessaires au financement de ses prestations (remise en état du marquage routier de la signalisation et des boucles inductives de détection des véhicules) ne soient prévus dans un préavis existant. De ce fait, ce service est dans l'obligation d'utiliser ses propres budgets d'entretien, ce qui, à terme, entraîne une dégradation des installations en place, faute d'un entretien périodique indispensable. De plus, il est impératif que le service puisse également assurer l'exécution rapide de modifications locales non planifiées du marquage et de la signalisation. Un crédit s'avère dès lors nécessaire pour assurer la couverture des frais occasionnés par cette situation.

### *3.3 Service d'assainissement*

La Loi cantonale du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (art. 5) stipule que la surveillance et l'entretien des cours d'eau naturels incombent aux Communes. La Loi cantonale du 17 septembre 1974 sur la protection des eaux contre la pollution (art. 20 et 27) attribue aux Communes l'obligation d'organiser la collecte et l'évacuation des eaux usées et de pourvoir à l'entretien et au fonctionnement réguliers des collecteurs publics. Les travaux découlant de ces obligations peuvent, dans une certaine mesure, être planifiés et coordonnés sur un exercice annuel. Il n'est cependant pas possible de prévoir les situations nécessitant une intervention urgente. Ainsi, et afin d'éviter une multitude de préavis, une demande de crédit globale est présentée pour chaque nouvel exercice. Cette pratique a été introduite en 1984 pour financer les travaux :

- de réfection et de remplacement de collecteurs existants ;
- de mise en séparatif de réseaux unitaires existants ;
- d'extension du réseau de collecteurs publics ;
- de réfection du lit des cours d'eau naturels.

Les interventions d'urgence effectuées sur différents collecteurs de manière ponctuelle sont financées entre le budget et le crédit annuel, en fonction de la durée et du type de travaux à engager.

### 3.4 Service des eaux

La distribution de l'eau potable et la défense incendie dans la commune de Lausanne est régie par la Loi cantonale du 30 novembre 1964 sur la distribution de l'eau. Elle est également applicable dans les communes qui confient à la Commune de Lausanne la distribution de l'eau potable sur leur territoire en vertu d'une concession, conforme à l'art. 6 de la Loi du 30 novembre 1964, dans les limites et aux conditions fixées par la concession.

Par extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur le réseau de distribution et qui peut se résumer comme suit:

- remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant,
- modifications et prolongements de tracés,
- pose de nouvelles conduites.

## 4. Situation des crédits cadres annuels ouverts

### 4.1 Service des routes et voirie

Année	Crédit octroyé Fr.	Montant payé et engagé Fr.	Remarques
2000	1'800'000.-	1'721'307.55	
2001	1'800'000.-	1'800'420.80	
2002	1'800'000.-	1'170'313.80	Plusieurs travaux sont encore à adjudger pour un montant d'environ Fr. 600'000.-.

### 4.2 Service de la circulation

Année	Crédit octroyé Fr.	Montant payé et engagé Fr.	Remarques
2001	120'000.-	119'843.85	
2002	140'000.-	140'000.-	

### 4.3 Service d'assainissement

Année	Crédit octroyé Fr.	Montant payé et engagé Fr.	Remarques
2000	3'000'000.-	1'648'069.10	Comptes chantiers non bouclés (garanties)
2001	2'500'000.-	2'134'848.75	Le chantier de l'avenue de Cour n'est pas encore bouclé. Celui de Bains/Milan est en cours.
2002	3'000'000.-	706'092.10	Six chantiers d'extension du séparatif (Reposoir, Fontenay, Marc-Dufour, Montoie, Dent-d'Oche, Aloys-Fauquez) et plusieurs chantiers de réfection du réseau doivent être adjudés prochainement pour un montant d'environ Fr. 2'235'000.-.

## 4.4 Service des eaux

Année	Crédit octroyé Fr.	Montant payé et engagé Fr.	Remarques
2000	3'100'000.–	2'169'672.80	Quelques chantiers non terminés
2001	2'900'000.–	2'812'736.20	Quelques chantiers non bouclés; un chantier financé n'a pas commencé, le service leader ayant retardé son échéance.
2002	4'000'000.–	1'730'720.40	Plusieurs chantiers en cours ou non bouclés et d'autres pas encore financés.

## 5. Interventions prévues en 2003

## 5.1 Service des routes et voirie

L'ouverture des chantiers du Service des routes et voirie est tributaire, entre autres, des travaux de canalisations entrepris par les services communaux, de la planification des chantiers de constructions privées, des décisions prises par le Comité des espaces publics quant à l'aménagement de la voirie, de la nécessité et de l'urgence de remettre en état, de renforcer ou de remplacer certains ouvrages.

**Réaménagement des espaces publics:** Fr. 800'000.–

- Trottoirs, places, îlots de sécurité, bastions, etc., y compris les aménagements sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire

**Travaux liés aux remplacements et aux extensions ordinaires des réseaux de conduites souterraines:** Fr. 900'000.–

- Les lieux d'intervention seront adaptés aux travaux financés par les crédits d'extension des Services industriels et du Service d'assainissement

**Rénovation d'ouvrages:** Fr. 300'000.–

- Murs, ponts, ouvrages portuaires et divers

**Total** Fr. 2'000'000.–

## 5.2 Service d'assainissement

Après examen du document issu des séances de coordination entre les services publics, des besoins de raccordements pour de nouvelles constructions autorisées et des exigences de l'Etat, il est nécessaire d'envisager les interventions suivantes en 2003:

**Extension du réseau séparatif:**

- Secteur Cour (chemin Batelière) Fr. 250'000.–
- Secteur Fleurettes (avenue Marc-Dufour) Fr. 380'000.–
- Secteur Floréal (avenue Grammont) Fr. 300'000.–
- Secteur Béthusy-Chailly (Pont de Chailly, chemin des Diablerets) Fr. 1'200'000.–

**Réfection du réseau:**

- Secteur rue Centrale (rue Pépinet, place et rue Centrale, Rôtillon) Fr. 540'000.–
- Divers et imprévus Fr. 30'000.–

**Travaux spéciaux:**

- Réaménagement de l'ancien voûtage du Flon Fr. 300'000.–

**Total** Fr. 3'000'000.–

Bien que la réalisation de ces objets soit planifiée, souvent de longue date, elle dépend de facteurs extérieurs non maîtrisables, comme, par exemple, l'urgence d'autres projets survenant en cours d'année ou la réalisation d'aménagements importants. Cette liste est le reflet du programme à court terme et n'est pas exhaustive.

Le crédit annuel sert également à couvrir les frais inhérents à l'aspect juridique du passage de collecteurs (inscription de servitudes, avis de droit, etc.), aux honoraires et au financement de toutes les informations au public. Les travaux prévus dans le présent préavis comprennent les réfections et extensions ordinaires du réseau des collecteurs publics, les prolongements de tracés existants, la mise en séparatif de conduites vétustes et de diamètre insuffisant, le remplacement d'anciennes coulisses en pierre, etc.

### 5.3 Service des eaux

L'ouverture ou non des chantiers d'extension est tributaire des décisions prises par les différents services de la Direction des services industriels, la Direction des travaux par ses Services des routes et voirie et d'assainissement, les communes alimentées en énergie et/ou eau potable par Lausanne, l'Etat de Vaud et Swisscom.

Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2003 sont les suivants :

- Les besoins du service, soit le remplacement des conduites qui ne remplissent plus les normes de qualité ou les tronçons dont les analyses ont démontré que des risques de rupture étaient imminents.
- Les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouille à exécuter.
- L'avancement des études.
- Les disponibilités du personnel du service.
- Les modifications de tracés.
- Les demandes imprévisibles de raccordements et de défense incendie des nouveaux lotissements ou bâtiments.
- Des ruptures ayant occasionné d'importants dégâts à la chaussée.

#### Réseau de distribution :

Remplacement de canalisations à Lausanne :	Fr. 3'230'000.–	
Remplacement de canalisations hors Lausanne :	<u>Fr. 1'670'000.–</u>	Fr. 4'900'000.–

#### Pose de nouvelles canalisations :

A Lausanne :	Fr. 220'000.–	
Hors Lausanne :	<u>Fr. 180'000.–</u>	<u>Fr. 400'000.–</u>

<b>Total :</b>		<b><u>Fr. 5'300'000.–</u></b>
----------------	--	-------------------------------

### 5.4 Service de la circulation

#### Travaux de remise en état du marquage routier et des boucles inductives de détection des véhicules

après intervention des différents services communaux sur la voirie, ainsi que la réalisation de nouveaux projets

**Fr. 150'000.–**

### 5.5 Plan des investissements

Les montants de ce crédit figurent au plan des investissements 2002-2003 pour un montant de Fr. 4'940'000.– pour les Services des routes et voirie, assainissement, circulation et de Fr. 3'800'000.– pour le Service des eaux. La différence importante entre le crédit du Service des eaux, inscrit au plan des investissements, et le crédit demandé, est dû au report sur le crédit cadre annuel de dépenses habituellement financées par le budget de ce service pour des travaux non planifiés induits par des ruptures ou tout autre motif imprévisible.

## 6. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2002/48 de la Municipalité, du 10 octobre 2002 ;  
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 2'150'000.– pour couvrir, en 2003, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie à raison de Fr. 2'000'000.– pour le Service des routes et voirie, ainsi qu'à la remise en état du marquage routier à raison de Fr. 150'000.– pour le Service de la circulation ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatifs calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4200.390, 4200.331 du budget du Service des routes et voirie, et sous les rubriques 2600.390 et 2600.331 du budget du Service de la circulation ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées pour le Service des routes et voirie ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 8'300'000.– pour couvrir, en 2003, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics à raison de Fr. 3'000'000.– pour le Service d'assainissement, ainsi qu'à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau potable à raison de Fr. 5'300'000.– pour le Service des eaux ;
5. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatifs calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4602.390 et 4602.331 du budget du Service d'assainissement, et 4700.390 et 4700.331 du budget du Service des eaux.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
François Pasche

*Rapport*

Membres de la commission: Commission permanente des finances.

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

**Rapport photocopié de M. Jean-Pierre Béboux (Rad.), rapporteur:** – Ce préavis a été examiné par la sous-commission des finances de la Direction des travaux. Le rapporteur a rencontré, à cet effet, M. Matthey, chef de service et son adjoint, M. Collet. Il s'est aussi entretenu par téléphone avec M. Burnier, chef du Service des eaux.

Le pluriel utilisé dans le titre de ce préavis est de rigueur puisqu'il regroupe deux directions et quatre services, un de plus qu'en 2002, celui des Eaux.

Les travaux de ces quatre services étant constamment liés et coordonnés, il est opportun de présenter au Conseil un seul préavis pour ces deux crédits cadres.

Le montant global demandé porte sur une somme de Fr. 10'450'000.– se répartissant ainsi:

- 1) Fr. 2'150'000.– dont
  - Fr. 2'000'000.– pour Routes et voirie et
  - Fr. 150'000.– pour Circulation
- 2) Fr. 8'300'000.– dont
  - Fr. 3'000'000.– pour Assainissement et
  - Fr. 5'300'000.– pour Eaux.

*Service des routes et voirie*

Le crédit demandé, Fr. 2'000'000.–, est plus élevé de Fr. 200'000.– que celui de chacun des trois derniers budgets. Ce supplément doit permettre de mieux assumer les travaux liés aux remplacements des conduites souterraines, notamment celles de la distribution de l'eau.

*Service de la circulation*

Une légère augmentation de Fr. 10'000.– est à relever. Ces travaux de marquage routier et surtout de remplacement et de réparation des boucles inductives, doivent pouvoir être rapidement exécutés et sont subordonnés aux prises de décision des autres services assurant le bon fonctionnement des réseaux souterrains.

*Service d'assainissement*

Le crédit demandé est le même qu'en 2002, Fr. 3'000'000.–.

La mise en séparatif du réseau des collecteurs représente plus des 2/3 de cette somme, soit Fr. 2'130'000.–.

Le réfection du réseau des collecteurs et de l'ancien voûtage du Flon, Fr. 570'000.– + Fr. 300'000.–, travaux liés au réaménagement de la rue Centrale, représente le solde.

*Service des eaux*

En 2002, ce service avait budgétisé ses travaux pour un total de Fr. 5'600'000.– dont une partie, Fr. 1'000'000.–, était incluse dans le budget de fonctionnement.

Pour 2003, l'ensemble des dépenses d'investissements projetées font partie du crédit cadre du préavis N° 2002/48, soit Fr. 5'300'000.–.

L'entretien du réseau des canalisations de distribution d'eau, plus de 900 km et dix-sept communes desservies, et les remplacements indispensables, représentent l'essentiel de la dépense prévue, soit Fr. 4'900'000.–.

Le solde est prévu pour les nouvelles conduites de raccordement pour l'extension du réseau, à Lausanne et hors Lausanne.

En conclusion, les commissaires soussignés vous proposent d'adopter ce préavis, approuvé par la Commission des finances par 10 oui, 0 non et 1 abstention.

**La présidente:** – J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. Nous prenons le corps du préavis. Pas d'intervention?... Nous arrivons donc aux conclusions. Je vais peut-être procéder différemment de la Commission et vous faire voter les conclusions N°s 1, 2 et 3 groupées et ensuite les N°s 4 et 5, si cela vous convient.

Celles et ceux qui acceptent les conclusions N°s 1, 2 et 3 de ce préavis sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Deux abstentions.

Celles et ceux qui acceptent les conclusions N°s 4 et 5 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Une abstention.

Celles et ceux qui acceptent l'ensemble de ces conclusions sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Une abstention. Vous avez accepté ce préavis.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2002/48 de la Municipalité, du 10 octobre 2002;
- oui le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 2'150'000.– pour couvrir, en 2003, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie à raison de Fr. 2'000'000.– pour le Service des routes et voirie, ainsi qu'à la remise en état

du marquage routier à raison de Fr. 150'000.– pour le Service de la circulation;

2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4200.390 et 4200.331 du budget du Service des routes et voirie, et sous les rubriques 2600.390 et 2600.331 du budget du Service de la circulation;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées pour le Service des routes et voirie;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 8'300'000.– pour couvrir, en 2003, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics à raison de Fr. 3'000'000.– pour le Service d'assainissement, ainsi qu'à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau potable à raison de Fr. 5'300'000.– pour le Service des eaux;
5. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4602.390 et 4602.331 du budget du Service d'assainissement, et 4700.390 et 4700.331 du budget du Service des eaux.

---

**La présidente:** – Mesdames et Messieurs, nous faisons une pause de trente minutes. Nous reprendrons nos travaux à 20 h 35.

La séance est levée à 20 h 05.

*Le rédacteur*

Jean-Gabriel Lathion  
Lausanne

*Composition*

Entreprise d'arts graphiques  
Jean Genoud SA  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 652 99 65

*On s'abonne au*

Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 16